

**PA 15-1 / PA 23-2**  
dossier des incidences sur le site Natura 2000



Département de L'AUDE  
Commune de Narbonne (11)



CHÂTEAU  
L'HOSPITALET

## EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Reconversion et réaménagement du Mas du Soleilla en 12  
chambres d'hôtel

OCTOBRE 2020



Version	Réalisé par	Visé par	Date
2	C.DEUDON	H.DAGNEAUX	OCTOBRE 2020
1	C.DEUDON	H.DAGNEAUX	SEPTEMBRE 2020



## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>1</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>I PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>II PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
II.A Présentation du projet .....	4
II.A.1 Localisation du projet .....	4
II.A.2 Localisation du projet par rapport aux Sites Natura 2000.....	6
II.A.3 Présentation du projet.....	7
II.B Définition et cartographie de la zone d'influence du projet.....	14
<b>III PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES .....</b>	<b>16</b>
III.A Présentation des sites Natura 2000 concernés .....	16
III.B Description des sites Natura 2000 dans lesquels le projet est localisé.....	17
III.B.1 ZPS Montagne de la Clape.....	17
III.B.2 ZSC Massif de la Clape.....	19
III.C Description des habitats et espèces Natura 2000 présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet .....	41
III.C.1 Habitats présents dans la zone d'influence.....	41
III.C.2 Espèces présentes dans la zone d'influence .....	42
III.C.3 Conclusion .....	42
<b>IV ANALYSE DES INCIDENCES .....</b>	<b>43</b>
IV.A Destruction ou détérioration d'habitats Natura 2000 .....	43
IV.A.1 Exploitation, incidences permanentes.....	43
IV.A.2 Travaux, incidences temporaires.....	43
IV.B Destruction ou perturbation d'espèces ou habitats d'espèces natura 2000.....	44
IV.B.1 Avifaune.....	44
IV.B.2 Chiroptère.....	45
IV.B.3 Autres espèces.....	47
IV.C Incidences cumulatives avec d'autres projets.....	48
<b>V MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION.....</b>	<b>49</b>
<b>VI CONCLUSION .....</b>	<b>50</b>
<b>VII ANNEXES .....</b>	<b>51</b>

Figure 1 : Localisation du projet (extrait carte 1/25 000° ; Géoportail) .....	4
Figure 2 : Accès au Mas du Soleilla (extrait carte 1/25 000° ; Géoportail) .....	5
Figure 3 : Carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 .....	6
Figure 4 : Zone d'influence du projet sur les zones Natura 2000 .....	15
Figure 5 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaires - Massif de la Clape	25
Figure 6 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire - Massif de la Clape..	27
Figure 7 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Massif de la Clape..	28
Figure 8 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour les espèces d'oiseaux .....	32
Figure 9 : Enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour les espèces d'oiseaux .....	33
Figure 10 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour les espèces de chiroptères .....	35
Figure 11 : Utilisations des milieux par les différentes espèces communautaires.....	37
Figure 12 : Carte présentant les périodes de sensibilité de l'avifaune et les chiroptères .....	38
Figure 13 : Période et type de sensibilité des différentes espèces communautaires .....	39
Figure 14 : Habitats dans la zone d'étude .....	41

Tableau 1 : Menaces potentielles ou identifiées des habitats d'intérêt communautaire identifiés.....	29
Tableau 2 : Oiseaux d'intérêt communautaire présent dans le massif de la Clape.....	30
Tableau 3 : Chiroptères d'intérêt communautaire présent dans le massif de la Clape.....	34
Tableau 4 : Tableau de synthèse de l'ensemble des enjeux écologiques - DOCOB Massif de la Clape.....	40

## I PREAMBULE

→ Le Mas du Soleilla, actuellement chambres d'hôtes et vignobles labélisés Bio depuis 2012, a été racheté par le vigneron-négociant Gérard Bertrand en Octobre 2018. Ce domaine, localisé à proximité du Château l'Hospitalet, permet ainsi de reformer la propriété du Château l'Hospitalet, scindé par le promoteur Jacques Ribourel en 2002.

En situation future, le Mas du Soleilla sera transformé en 12 chambres d'hôtel en extension de l'hôtel du Château l'Hospitalité et donc réaménagé.

→ Le projet futur se situe donc sur l'emprise des bâtiments existants.

Toutefois, le site du Mas du Soleilla étant localisé en zones Natura 2000, la réalisation d'une évaluation des incidences du projet sur ces zones est nécessaire.

Compte-tenu de la nature du projet et notamment de :

- La conservation de l'emprise des bâtiments existants ;
- La conservation de l'esprit architectural et organisationnel actuel (site classé) ;
- La connaissance globale du secteur par recoupement avec des études similaires proches et une bibliographie existante étayée sur le sujet ;

Une évaluation NATURA 2000 est réalisée pour le présent projet.

## II PRESENTATION DU PROJET

### II.A PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation et le réaménagement du Mas du Soleilla, actuellement chambre d'hôte, en 12 chambres d'hôtels en extension de l'hôtel du Château l'Hospitalet, ainsi que le raccordement à la station d'épuration actuelle du Château l'Hospitalet pour la gestion des eaux usées.

#### II.A.1 Localisation du projet

→ Le projet se situe sur la commune de Narbonne (11), sur la route de Narbonne-Plage.

Les parcelles concernées par la demande de permis de construire sont les suivantes : section D, n°340, 344, 345, 347, 1142, 1145 et 1147.

Un plan de localisation du projet est présenté ci-dessous :

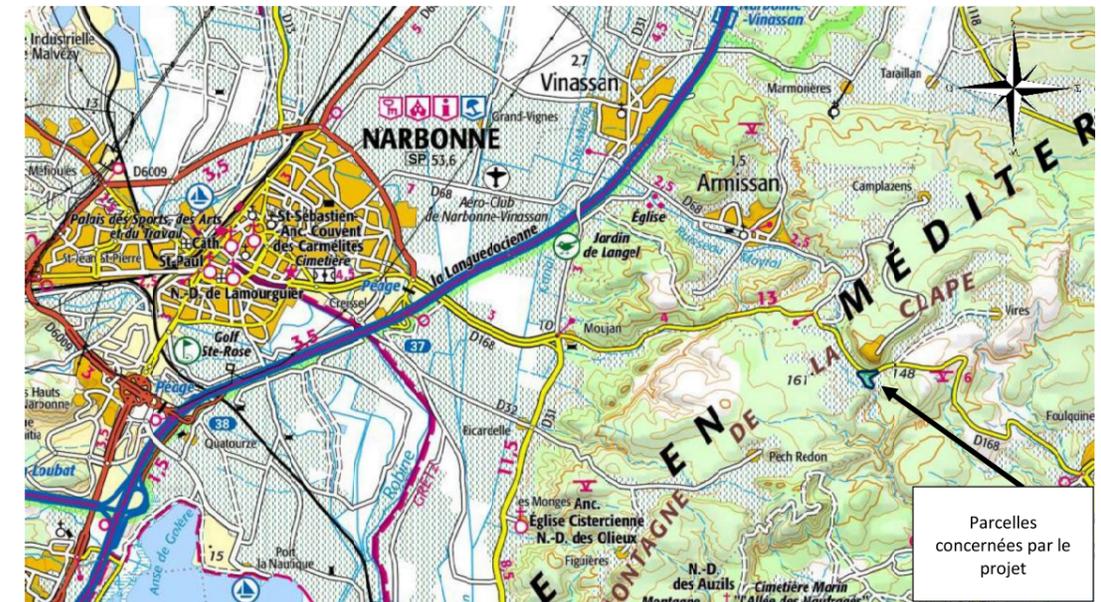


Figure 1 : Localisation du projet (extrait carte 1/25 000<sup>e</sup> ; Géoportail)

→ L'accès au Mas du Soleilla, et donc aux travaux, se fait à partir de la route départementale 168, menant à Narbonne Plage, puis par une route goudronnée qui mène au Mas du Soleilla

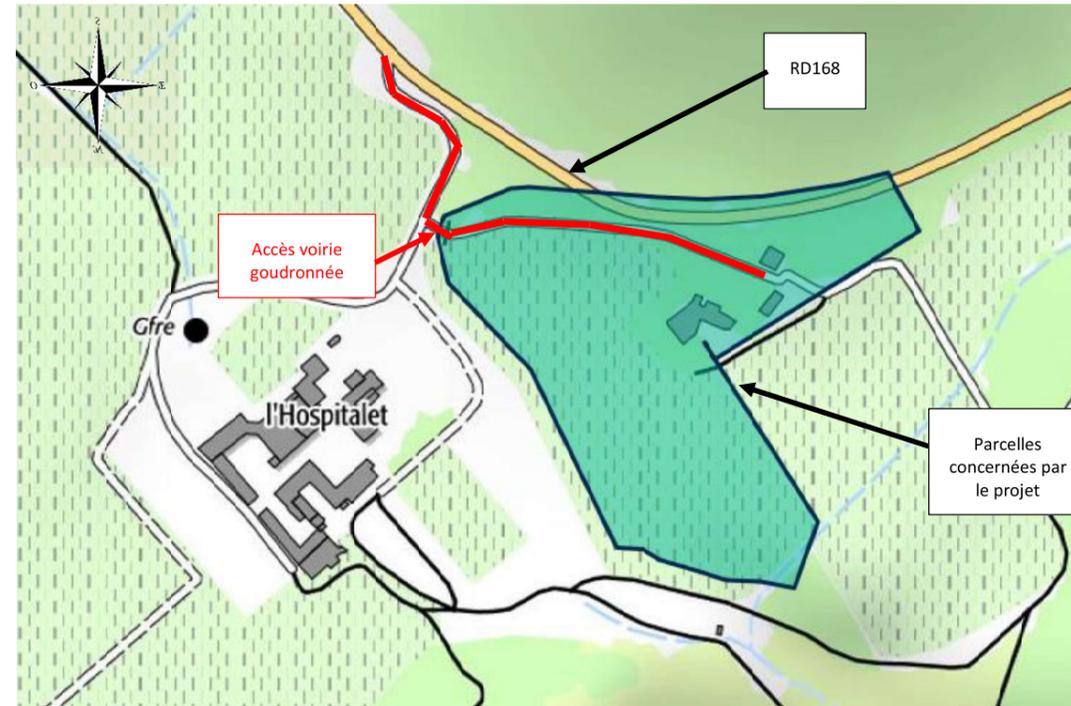


Figure 2 : Accès au Mas du Soleilla (extrait carte 1/25 000° ; Géoportail)

→ Enfin, le Mas du Soleilla est situé dans une zone riche en biodiversité. En effet, il est localisé dans le massif de la Clape, et est situé à proximité immédiate de deux ZNIEFF de type 1 :

- Le Massif Méridional de la Clape, situé à 150m à l'Ouest du Mas du Soleilla ;
- Le Massif Septentrional de la Clape, situé à 50m au Nord du Mas du Soleilla.

Le massif de la Clape est classé :

- ZSC (code FR9101453) ;
- ZPS (code FR9110080) ;
- ZNIEFF de type 2 ;
- ZICO ;
- Site classé.

Le Massif de la Clape est intégré dans le PNR « La Narbonnaise en Méditerranée », ainsi que dans la zone tampon du Canal du Midi (situé à 6km à l'Ouest de la zone d'étude).

## II.A.2 Localisation du projet par rapport aux Sites Natura 2000

Le projet se situe dans le massif de la Clape classé ZSC (code FR9101453) et ZPS (code FR9110080).

La carte ci-dessous illustre ce propos :

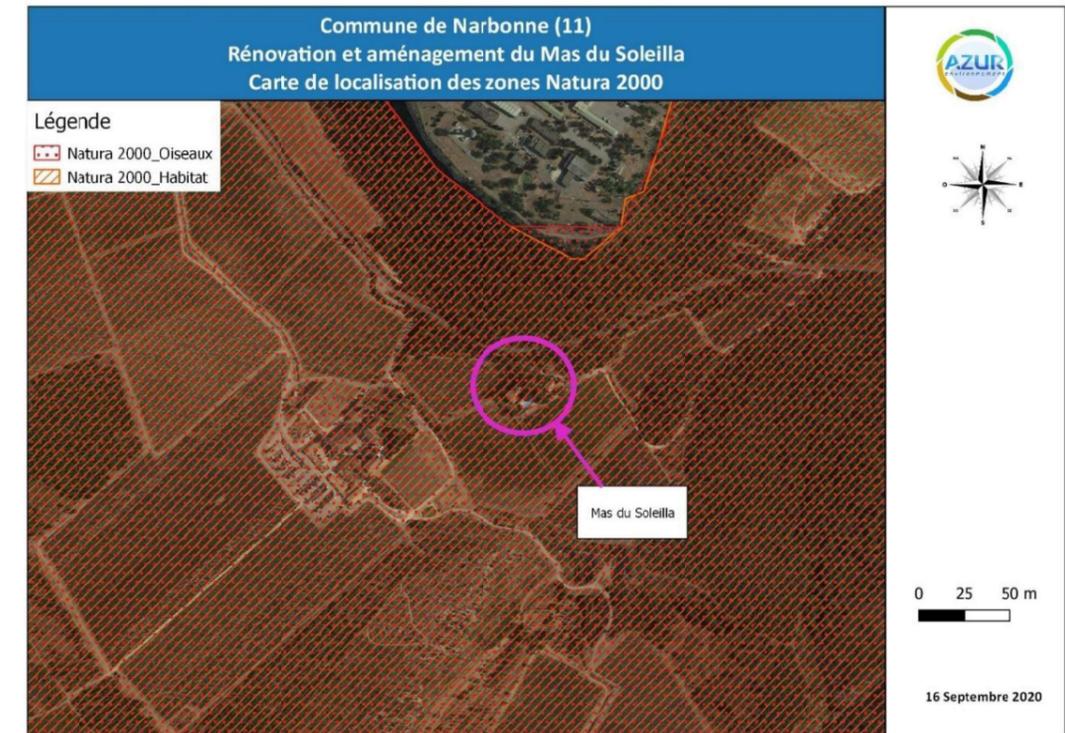


Figure 3 : Carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

### II.A.3 Présentation du projet

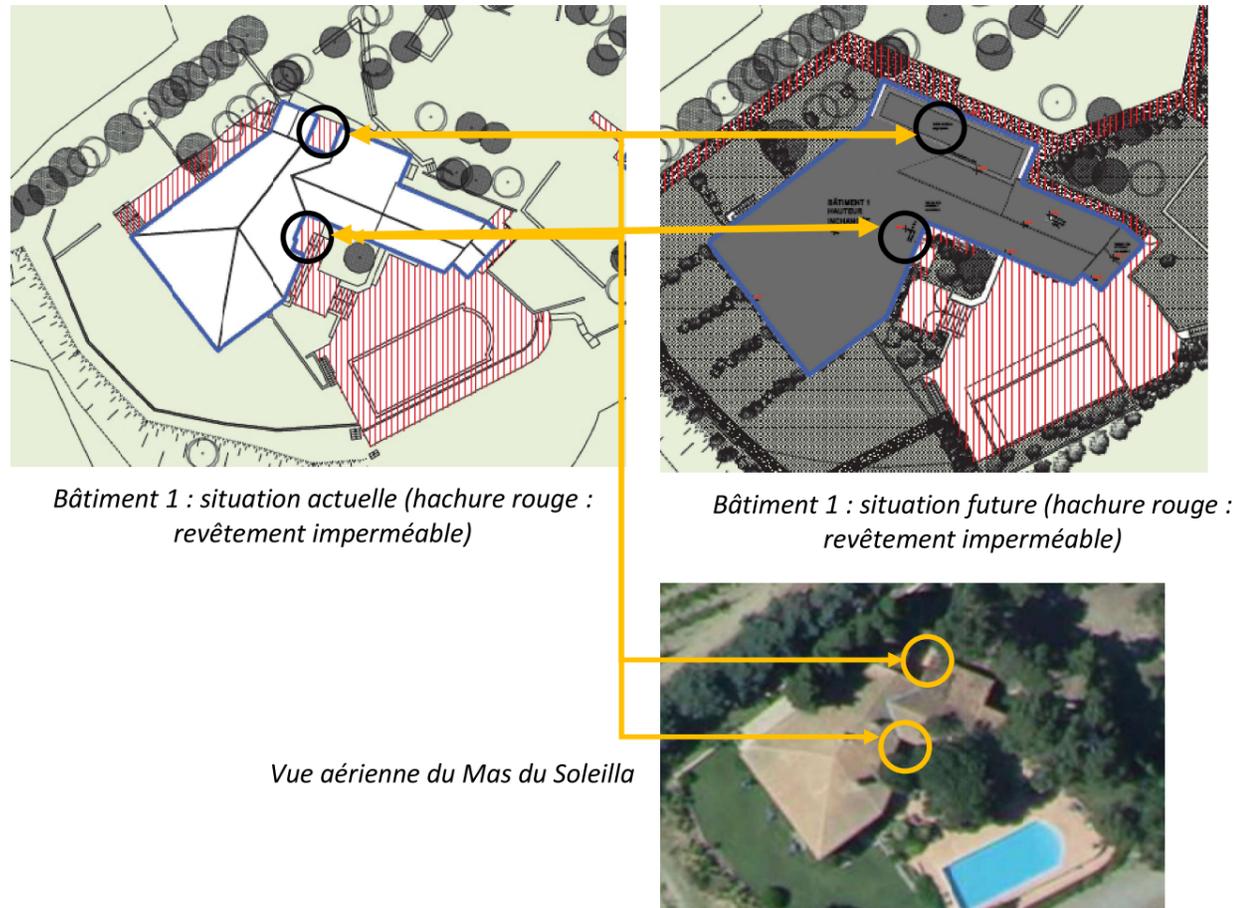
#### II.A.3.a Aménagements réalisés

Le plan de l'état des lieux est présenté à la page suivante

Les aménagements réalisés s'effectueront sur les trois bâtiments existants.

Les plus importantes modifications concernent le bâtiment n°1 (+2%/situation initiale – remplacement de 18m<sup>2</sup> de surface bétonnée en « dent creuse » par du bâti).

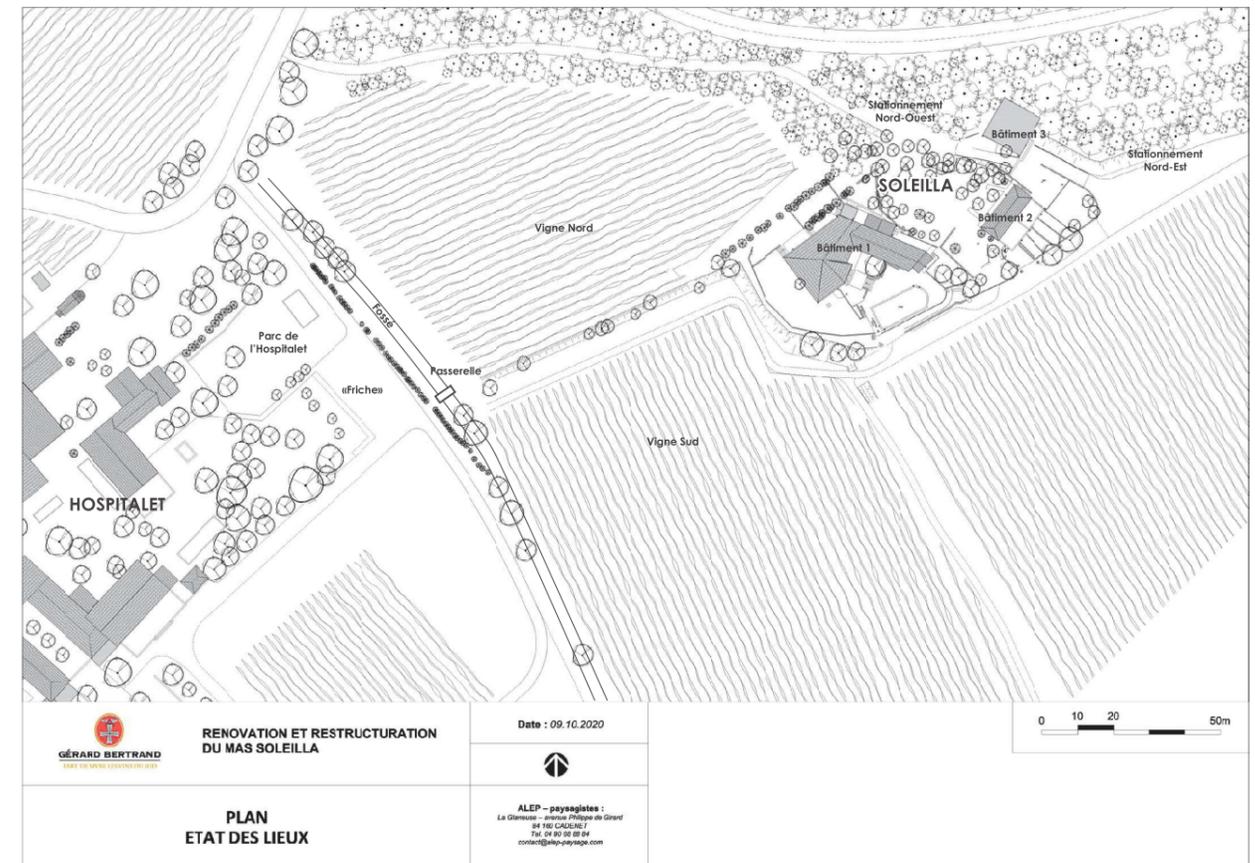
Cette augmentation légère de l'emprise des bâtiments au sol s'effectuera sur une zone actuellement imperméable, comme illustré ci-dessous :



De plus, la terrasse actuelle sera entièrement rénovée.

LES ABORDS DU MAS SOLEILLA

Le plan de l'état des lieux incluant la liaison Soleilla-Hospitalet et le parc



→Le raccordement aux différents réseaux s'effectuera comme suit :

- Le raccordement au réseau d'eau potable sera identique à la situation actuelle ;
- Le raccordement au réseau d'eaux usées sera effectué au niveau de la station d'épuration du Château l'Hospitalet. Cette conduite sera enterrée, et située en bord de vigne ;
- Le raccordement au réseau d'eau pluvial sera identique à la situation actuelle ;
- Le raccordement aux réseaux secs sera identique à la situation actuelle.

→Le projet est d'avoir des zones éclairées au minimum nécessaire pour l'exploitation.

Des continuités lumineuses sont assurées entre le stationnement Nord-Ouest et les entrées des différents bâtiments. Aux abords des bâtiments, ce sont des éclairages en façade qui prennent le relais.

→Le massif de la Clape étant un site classé, les nouveaux arbres plantés seront en cohérence avec la végétation locale (Acer monspessulanum, Cupressus sempervirens...).

Le plan masse du projet ainsi que ceux présentant la végétation aux alentours sont présentés aux pages suivantes.

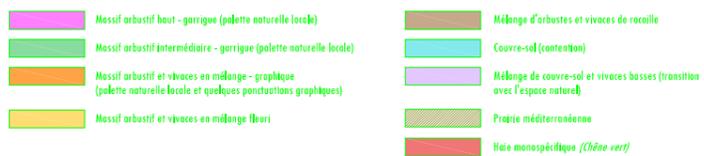
Le tracé proposé du réseau d'assainissement est présenté à la suite des deux plans masses.





 <b>RENOVATION ET RESTRUCTURATION DU MAS SOLEILLA</b>	Date : 09.10.2020	Arbres projet: Am - Acer monspessulanum Cs - Cupressus sempervirens Ir - Juglans regia Oe(t) - Olea europaea (transclarté) Pa - Prunus amygdalus Ph - Pinus halepensis Pp - Pinus pinea Qi - Quercus ilex Tg - Tamarix gallica
		
<b>PLAN DE PLANTATION (ARBRES)</b>	ALEP - paysagistes : La Glanerie - avenue Philippe de Girard 94 160 CADIZIET Tel. 04 80 88 88 84 contact@alep-paysage.com	



 <b>RENOVATION ET RESTRUCTURATION DU MAS SOLEILLA</b>	Date : 09.10.2020	
		
<b>PLAN DE PLANTATION</b>	ALEP - paysagistes : La Glanerie - avenue Philippe de Girard 94 160 CADIZIET Tel. 04 80 88 88 84 contact@alep-paysage.com	

### II.A.3.b Période de travaux

Les travaux s'étendront sur une période de 8 mois et commenceront dès la validation du dossier de demande de permis de construire.

Les interventions de chantier seront diurnes et :

- Régulières pour le chantier des bâtiments
- Ponctuelles pour le projet des aménagements extérieurs.

### II.A.3.c Budget prévisionnel du projet

Le projet est estimé à 2,2 millions d'euros.

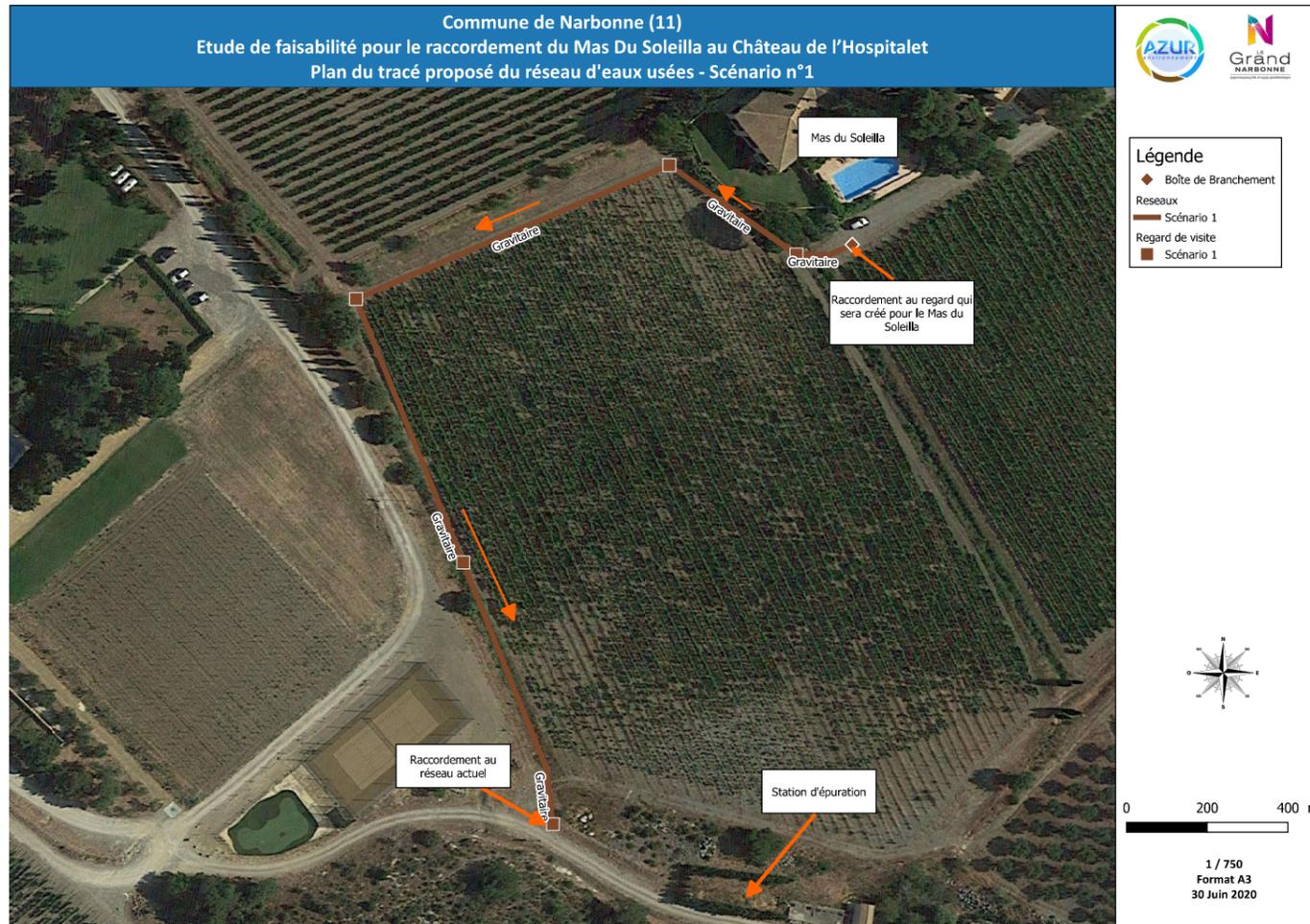
## II.B DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

→ La zone d'influence du projet comprend les zones qui peuvent être impactées par le bruit du projet et des travaux.

→ Il sera considéré, dans ce cas-là :

- une distance de 250m selon l'axe Sud-Est/Nord-Ouest au niveau des zones impactées par le bruit et la poussière (*Bâtiment existant et emprise de la canalisation d'eaux usées*). Cet axe correspond à l'axe des vents dominants.
- Une distance de 100m selon l'axe Sud-Ouest/Nord-Est au niveau de ces mêmes zones.

→ De plus, il sera considéré que la route départementale RD168 constitue une barrière naturelle pour d'éventuelles espèces : la zone située au Nord de cette route sera donc en-dehors de la zone d'influence du projet.



→ La zone d'influence est donc la suivante :



Figure 4 : Zone d'influence du projet sur les zones Natura 2000

### III PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

#### III.A PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

Les sites Natura 2000 concernés par le projet sont donnés ci-après :

Type	Nom	Code	Etat d'avancement DOCOB	Localisation
ZPS	Montagne de la Clape	FR9110080	Approuvé (Arrêté du 16 mai 2012)	Projet inclus dans la zone
ZSC	Massif de la Clape	FR9101453		

D'autres sites Natura 2000 sont situés à proximité du projet. Ils sont donnés, à titre informatif, dans le tableau ci-dessous :

Type	Nom	Code	Etat d'avancement DOCOB	Localisation
ZSC	Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien	FR9102013	Sans objet	A 5km au Sud-est du projet
ZPS	Côte languedocienne	FR9112035		
ZSC	Cours inférieur de l'Aude	FR9101436	En cours (arrêté de Mars 2016)	A 6km au Nord-Est du projet
ZSC	Basse Plaine de l'Aude	FR9101435	Approuvé (arrêté du 18 Novembre 2009)	A 7 km au Nord Est du projet
ZPS		FR9110108		
ZSC	Complexe lagunaire de Bages-Sigean	FR9101440	Sans objet	A 6km au Sud su projet
ZPS	Etang du Narbonnais	FR9112007		

## III.B DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 DANS LESQUELS LE PROJET EST LOCALISE

### III.B.1 ZPS Montagne de la Clape

#### III.B.1.a Identification

- **Appellation** : Montagne de la Clape
- **Statut** : Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- **Code** : FR9110080

#### III.B.1.b Localisation

- **Région** : Languedoc-Roussillon (100 %)
- **Département** : Aude (100%)
- **Superficie** : 9 082 ha
- **Région biogéographique** : Méditerranéenne (100%)

#### III.B.1.c Vie du site

- **Mise à jour des données** : 31/07/2009
- **Date de classement comme ZPS** :
  - Premier arrêté : 26/04/2005
  - Dernier arrêté : 04/12/2009

#### III.B.1.d Caractéristiques du site

La Montagne de La Clape est située entre l'agglomération de Narbonne et la mer. Elle est constituée d'un ensemble de collines calcaires séparées par des vallons parfois encaissés et bordés d'escarpements rocheux originaux qui accueillent, outre une avifaune rupestre intéressante, des cavités hébergeant des populations de chauves-souris.

Les vallons les plus ouverts et les marges du massif sont exploités par la vigne et produisent des crus réputés.

L'extrémité Sud de la Clape est considérée comme appartenant au climat méditerranéen semi-aride, cas très rare en France.

#### III.B.1.e Qualité et importance

La qualité et l'originalité de ce massif calcaire qui se dresse en bord de mer et au sein de la plaine du Roussillon ont conduit à le protéger au titre des sites classés.

L'intérêt majeur du site est lié aux rapaces notamment Aigle de Bonelli, Faucon crécerellette (historiquement présent en falaise dans les années 60, réapparu spontanément en 2004-2005

dans des nichoirs proches et atteignant, à l'issue de 4 ans de lâchers dans le cadre d'un LIFE<sup>1</sup>, une population de 6 couples en 2009 dans le massif (plus 4-5 couples dans la ZPS voisine Basse plaine de l'Aude)), Grand-Duc, Circaète Jean-le-Blanc.

La Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe, le Rollier, le Bruant ortolan, etc.... nichent également dans le massif en milieux ouverts ou semi-boisés.

La ZPS se situe par ailleurs sur un axe stratégique de la migration tant pré-nuptiale que post-nuptiale, notamment pour les rapaces. On peut ainsi observer au passage entre 20 000 et 50 000 bondrées apivores (*Pernis apivorus*), 8 000 à 15 000 milans noirs (*Milvus migrans*), 150 à 300 milans royaux (*Milvus milvus*), 200 à 300 balbuzards pêcheurs (*Pandion haliaetus*), 2 000 à 3 000 busards des roseaux (*Circus aeruginosus*), 3 500 à 4 000 éperviers d'Europe (*Accipiter nisus*), 2 000 à 3 000 faucons crécerelles (*Falco tinunculus*).

D'autres espèces sont également régulièrement observées au passage en effectifs importants : les cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) : 1 500 à 2 000 individus, les cigognes noires (*Ciconia niger*) : 100 à 200 individus, les guépiers d'Europe (*Merops apiaster*) : 1 000 à 1 500 individus.

#### III.B.1.f Vulnérabilité

L'abandon des pratiques pastorales induit une fermeture des milieux préjudiciable aux passereaux et aux rapaces méridionaux. A contrario, les incendies de forêt sont fréquents sur le massif qui accueille par ailleurs une importante fréquentation, en particulier en période estivale compte tenu de la proximité d'importantes stations balnéaires.

#### III.B.1.g Composition du site

- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 40%
- Pelouses sèches, Steppes : 20%
- Forêts de résineux : 15%
- Forêts sempervirentes non résineuses : 10%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 5%
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 5%
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 5%

#### III.B.1.h Habitats protégés présents

Aucun type d'habitats inscrits à l'annexe I n'est présent sur la ZPS, Montagne de la Clape.

<sup>1</sup> Lancé en 1992, LIFE est l'acronyme de l'instrument financier pour l'environnement et est un fond de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale.

### III.B.1.i Espèces végétales et animales protégées présentes

Les espèces animales présentes, visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation, sont les oiseaux suivants :

- A215 : Bubo bubo
- A224 : Caprimulgus europaeus
- A231 : Coracias garrulus
- A246 : Lullula arborea
- A255 : Anthus campestris
- A302 : Sylvia undata
- A379 : Emberiza hortulana
- A080 : Circaetus gallicus
- A082 : Circus cyaneus
- A084 : circus pygargus
- A093 : Hieraaetus fasciatus
- A095 : Falco naumanni
- A100 : Falco elenora

### III.B.2 ZSC Massif de la Clape

#### III.B.2.a Identification

- **Appellation** : Massif de la Clape
- **Statut** : Zone spéciale de conservation (ZSC)
- **Code** : FR9101453

#### III.B.2.b Localisation

- **Région** : Languedoc-Roussillon (100 %)
- **Département** : Aude (100%)
- **Superficie** : 8 339 ha
- **Région biogéographique** : Méditerranéenne (100%)

#### III.B.2.c Vie du site

- **Mise à jour des données** : 14/03/2019
- **Date de classement comme ZPS** :
  - Premier arrêté : 11/10/2016
  - Dernier arrêté : 11/10/2016

### III.B.2.d Caractéristiques du site

Le site de la Clape est un massif qui a progressivement été isolé des Corbières dont il est issu, lors de la période d'émergence de l'ère secondaire. Il est caractérisé par des vallons marneux, des surfaces calcaires, des faciès abrupts et des plateaux. Les versants peuvent présenter des pentes fortes de 15 à 60%. Le point culminant à 214 mètres se situant à Pech Redon. Ce relief singulier, domine la plaine de la Narbonnaise et le littoral audois.

Le massif appartient au climat méditerranéen qui a la particularité d'être parmi les plus secs et les plus chauds. C'est pourquoi l'étage thermo méditerranéen est largement représenté sur le site. L'extrême sud du massif est considéré comme appartenant au bioclimat méditerranéen semi-aride, cas très rare en France. Ainsi, de nombreuses espèces thermophiles y trouvent alors refuge.

Le massif représente un aquifère (réservoir) pour la Basse plaine de l'Aude et sa morphologie lui permet ainsi d'alimenter quatre sous bassins versants et par conséquent les plaines et zones humides périphériques : La basse plaine de l'Aude et les étangs du Narbonnais, l'étang de Pissevaches, la plaine du Narbonnais et la zone littorale (dont une partie alimente un habitat d'intérêt prioritaire : la lagune côtière des Exals).

Les zones naturelles restent aujourd'hui prédominantes puisqu'elles représentent près de 80% du site.

Les espaces boisés (hors garrigue) du massif représentent près de 23% du site. La gestion forestière assurée en grande partie par l'ONF, n'a pas, en premier lieu, d'objectif économique bien que les potentiels de mises en place de la filière bois-énergies offerts par le site soient réels. Ils représentent surtout un enjeu social important pour le site.

La vigne reste la principale activité agricole et produit un vin aux crus reconnus : l'appellation d'origine contrôlée de la Clape est d'ailleurs en cours d'étude.

Les espaces naturels sont constitués de milieux rupestres (éboulis et grottes), de garrigues et de pelouses, de milieux forestiers et de deux zones humides remarquables : le Gouffre de l'œil Doux, reconnu comme site touristique, et les Exals, lieu de loisir.

Les principaux constats dégagés par le diagnostic socio-économique sont :

- Des perspectives démographiques en évolution à prendre en considération compte-tenu de l'utilisation et de la fréquentation du site.
- Des activités viticoles traditionnelles respectueuses de l'environnement en développement. Ces démarches doivent donc perdurer et être encouragées.
- Des activités pastorales totalement disparues favorisant une fermeture des milieux naturels néfaste pour de nombreuses espèces.
- Des actions en faveur des milieux conduites par les associations de chasse.
- Des activités de loisirs diffuses en augmentation nécessitant canalisation des pratiques et sensibilisation à la préservation des milieux fragiles.
- Des projets d'aménagement et de développement économiques importants aux abords du site Natura 2000

### III.B.2.e Qualité et importance

Le massif de la Clape, étant donné sa végétation, sa localisation et son climat, est soumis à un risque incendie important voire exceptionnel qui lui vaut une surveillance accrue en période estivale. Depuis 10 ans, les communes du massif ont subi plusieurs départs de feux.

Sur le site, les falaises calcaires sont globalement en bon état de conservation. En effet, la végétation des parois (au moins sur les plus abruptes) est quasiment climacique, il n'y donc pas de dynamique des ligneux ou celle-ci est très faible (genévriers de Phénicie, chênes verts parfois des pins d'Alep). Seuls les groupements qui occupent des zones rocheuses moins abruptes peuvent être affectés par la dynamique d'installation des ligneux de garrigues puis forestiers.

L'état des pelouses, habitat naturel prioritaire, est globalement mauvais, du fait principalement de la fermeture par colonisation d'espèces de ligneux. La végétation herbacée représentée principalement par les pelouses à Brachypode rameux (HIC) est emblématique de la région méditerranéenne française et présente un fort intérêt patrimonial par sa richesse spécifique et les nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées qui y sont inféodées. En 50 ans près de 75% des milieux herbacés ont évolué vers de la garrigue (kermès, romarin), les peuplements de Pin d'Alep ou ont fait l'objet de plantation (pin d'Alep, pin pignon).

Les matorrals sont globalement en bon état de conservation. Il devient moyen à défavorable notamment lorsqu'ils sont colonisés par les ligneux hauts : pins d'Alep ou chênes verts. Cet habitat se développe fortement sur le massif et ne paraît donc que très peu menacé.

Les peuplements de pins d'Alep endémiques sont globalement dans un état de conservation moyen du fait de la faible quantité de gros bois et de bois morts.

L'état de conservation des prés salés est en majorité défavorable à cause de dégradations (piétinement, déchets...) mais aussi par leur niveau important de fermeture (litière importante, faible richesse spécifique).

Les Sansouïres sont en état de conservation moyen car fortement piétinées (troupeau de chevaux) et eutrophisées (importants apports organiques par les déjections des chevaux).

La seule dune fixée du site, d'intérêt prioritaire, est fortement colonisée par les ligneux, bas et hauts mais également par de nombreuses espèces invasives, par conséquent elle est en mauvais état de conservation et fortement menacé.

Concernant la flore, parmi les espèces végétales présentes sur la zone d'étude, 37 ont un intérêt patrimonial fort. Une, est inscrite à la directive habitat : la Centaurée de la Clape, 14 sont protégées et 7 sont inscrites au livre rouge national des espèces menacées prioritaires.

*Centaurea corymbosa* est une espèce endémique du Massif de la Clape, à proximité de Narbonne (Aude).

L'espèce n'est présente qu'au sud du massif en 6 petites populations : Auzils, Crouzade, Enferrets 1, Enferrets 2, Peyrals et les Portes sur un secteur de moins de 3 km<sup>2</sup>.

Par ailleurs, le site est l'un des principaux carrefours et point de halte pour les populations de Minioptères de Schreibers en transit entre la Péninsule ibérique et la France. Le site est certainement connecté à de nombreux gîtes de reproduction et d'hivernage connus en Languedoc-Roussillon, dont plusieurs sont des sites d'intérêt communautaire.

À la suite des nouvelles données issues de la bibliographie récente et des inventaires de terrain de 2010, le FSD a notamment été réactualisé pour les espèces suivantes :

- Le Murin à Oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et le Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*) peuvent être ajoutés.
- Le Grand Murin (*Myotis myotis*) a un statut très incertain sur le site. Il est également clairement rare dans les secteurs méditerranéens. La donnée historique est donc peut-être issue d'une confusion avec le Petit Murin et la présence du Grand Murin sur le massif de la Clape serait à confirmer par capture. Cependant, en l'existence d'un doute, l'espèce peut être signalée dans le FSD.

Certaines espèces non pas été étudiées dans le cadre des études naturalistes en 2010, puisqu'elles n'étaient pas répertoriées dans le Formulaire Standard des données (FSD) et donc inconnues sur le site.

Les différentes recherches bibliographiques ont cependant mis en évidence la présence de plusieurs espèces inscrites en annexe de la directive européenne « Habitat ».

C'est le cas pour deux espèces de reptiles : La Cistude d'Europe et l'Émyde lépreuse et trois espèces d'invertébrés : Le grand capricorne et la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure.

### III.B.2.f Vulnérabilité

Compte tenu des études, la stratégie de conservation des richesses naturelles pour le site doit donc être basée :

#### 1) Sur la synergie entre la fonction économique « traditionnelle » et la fonction écologique, en encourageant une « gestion rurale » du site.

- Maintenir et développer des activités économiques traditionnelles, respectueuses des milieux, en tant que moyen de pérenniser la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Améliorer la synergie avec la gestion cynégétique, dans un objectif commun de valorisation biologique des milieux.
- Prendre en compte les enjeux de conservation dans la mise en œuvre des activités économiques traditionnelles.

#### 2) Sur l'intégration des politiques de prévention des massifs forestiers contre les incendies.

- Rester en cohérence avec le PPRIF à venir.
- Optimiser la compatibilité entre les actions de prévention contre les incendies et la conservation de la biodiversité. En complément des actions menées au titre de Natura 2000.

#### 3) Sur la recherche d'une compatibilité avec les fonctions récréatives et paysagère.

- Maîtriser le développement des activités de loisir afin de maintenir la fréquentation à son niveau actuel et de l'adapter si nécessaire aux enjeux de conservation de la biodiversité.
- Rechercher toutes les complémentarités entre fonctions récréatives et biodiversité, par la mise en place de lieux et d'outils de concertation et de suivi des activités avec les représentants des différents usagers.

### III.B.2.g Composition du site

- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygane : 59%
- Forêts de résineux : 22%
- Pelouses sèches, Steppes : 9%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 4%
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 2%
- Forêts caducifoliées : <1%
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : <1%

- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : <1%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : <1%
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : <1%
- Dunes, Plages de sables, Machair : <1%

### III.B.2.h Espèces végétales et animales protégées présentes

Les espèces animales et végétales présentes, visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation, sont les suivantes :

- 1324 : Myotis myotis (Mammifère - Chiroptère)
- 6199 : Euplagia quadripunctaria (Invertébré)
- 1801 : Centaurea corymbosa (Plantes)
- 1041 : Oxygastra curtisii (Invertébré)
- 1044 : Coenagrion mercuriale (Invertébré)
- 1074 : Eriogaster catax (Invertébré)
- 1083 : Lucanus cervus (Invertébré)
- 1088 : Cerambyx cerdo (Invertébré)
- 1220 : Emys orbicularis (Reptile)
- 1221 : Mauremys leprosa (Reptile)
- 1303 : Rhinolophus hipposideros (Mammifère - Chiroptère)
- 1304 : Rhinolophus ferrumequinum (Mammifère - Chiroptère)
- 1305 : Rhinolophus euryale (Mammifère - Chiroptère)
- 1307 : Myotis blythii (Mammifère - Chiroptère)
- 1310 : Miniopterus schreibersii (Mammifère - Chiroptère)
- 1316 : Myotis capaccinii (Mammifère - Chiroptère)
- 1321 : Myotis emerginatus (Mammifère - Chiroptère)

Le tableau ci-après présente les 14 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires (Marquée d'une \* dans le tableau ci-dessous).

Code Natura 2000	Intitulé	Intitulé simplifié	Mention FSD	Surface [ha] Life « Chênaie verte »	Surface [ha]
*1150	Lagunes côtières	Lagunes côtières	-	10	2,4
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Végétations pionnières à Salicornes ou Sansouires	-	-	0,09
1410	Prés salés méditerranéens	Prairies plus ou moins salées	-	-	32,1
2210	Dunes fixées du littoral du Cruciellon maritime	Dunes fixées	Oui	3 pp.	0,5
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Nanojuncetea	Gazons amphibies	-	-	ponctuel
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Végétation algale	-	-	> 0,5
5210	Matralls arborescents à Juniperus spp.	Juniperales	-	34	467
*6220	Parcours substeppeiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea	Pelouses à Brachypode	Oui	152	401
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Eboulis calcaires végétalisés	Oui	84	141
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Falaises calcaires	Oui	129	54
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Grottes	-	?	-
9240	Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	Peupleraies (ripisylves)	-	-	3
9340	Forêts de Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Chênaies vertes	Oui	32	48
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques : Pin d'Alep	Pinèdes de pins d'Alep	Oui	601	683
TOTAL				1045	1842,56

Figure 5 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaires - Massif de la Clape

Sur la carte suivante, on peut distinguer 6 grandes entités que sont :

- **5210 : Matralls arborescents à Juniperus spp.**

Cet habitat regroupe les peuplements plus ou moins denses de différentes espèces de genévriers méditerranéens (*J. oxycedrus*, *J. phoenicea* subsp. *phoenicea*) à montagnards (*Juniperus communis*), installés habituellement au sein d'habitats plus ou moins ouverts tels que les pelouses à Brachypodes ou à Brome, les garrigues à Romarin ou à Buis.

- **6220 : Parcours substeppeiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea**

Les parcours méditerranéens substeppeiques constituant l'habitat 6220 s'appuient essentiellement sur le vieux concept de Thero-Brachypodietea, concept particulièrement hétérogène associant des communautés de hautes herbes vivaces et des communautés thérophytiques et ayant donné lieu à des interprétations typologiques très variées.

Bien que les végétations méditerranéennes qui doivent être prises en compte dans cet habitat, soient encore mal caractérisées en France, il est possible de les regrouper en trois ensembles très différents :

- les végétations de hautes herbes méditerranéennes, riches en graminées vivaces et développées sur des sols basiques secs, plus ou moins profonds.
- les végétations méditerranéennes annuelles neutrophiles et xérophiles des sols calciques oligotrophes et des lithosols sur rochers calcaires (alliance du Trachynion distachyae, classe des Stipo capensis-Trachynietea distachyae
- les pelouses des sables dolomitiques des Causses (alliance de l'Armerion junceae), peu recouvrantes et présentant un spectre écologique varié de plantes adaptées à la sécheresse : chaméphytes frutescents et crassulacées, hémicryptophytes graminéens, thérophytes.

- **8130 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles**

Cet habitat regroupe les communautés se développant en Corse et en région méditerranéenne jusqu'à la bordure méridionale du Massif central, dans les Pyrénées, les Alpes du Sud, le Jura et la Bourgogne, de l'étage mésoméditerranéen et collinéen à l'étage alpin sur des éboulis siliceux (granitiques, schisteux, volcaniques) et carbonatés (calcaires durs, calcaires marneux, calcschistes) à granulométrie variable (éléments fins à grossiers), le plus souvent en situations assez chaudes mais parfois froides, comme pour les communautés de l'alliance de l'Iberidion spathulatae.

Cet habitat pionnier colonise les moraines, les pierriers issus de l'altération des falaises, les alluvions torrentielles. Ces pierriers sont principalement mobiles mais parfois fixés (cas des chaos de gros blocs).

Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont des aménagements qui peuvent le détruire directement ou en perturber la dynamique en empêchant l'apport de matériaux nouveaux.

- **8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique**

Cet habitat regroupe les communautés se développant dans l'ensemble de la France, de l'étage thermoméditerranéen à l'étage nival sur les rochers et falaises carbonatés. Cet habitat ne prend en compte que les communautés installées au sein d'étroites fissures dans lesquelles se sont formés des fragments de lithosols. Les replats plus larges à sol plus évolué (type rendzine) et colonisés par des lambeaux de pelouses (formant des guirlandes) ne rentrent pas dans la définition de cet habitat et correspondent à un stade d'évolution ultérieure de la végétation ou à une végétation parallèle sans lien direct avec les habitats chasmophytiques.

La large répartition de cet habitat en France, sa grande amplitude altitudinale et ses expositions variées, entraîne une grande diversité de situations écologiques et de communautés végétales.

Peu de menaces reposent sur cet habitat, si ce n'est, ponctuellement l'exploitation de la roche ou la pratique de l'escalade dans des sites à forte valeur patrimoniale.

- **9340 : Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia**

Il s'agit des bois de Chêne vert installés principalement à l'étage mésoméditerranéen, pouvant pénétrer dans certaines conditions (vallées) en thermoméditerranéen, plus rarement concernés par la directive à l'étage supraméditerranéen (alors en mélange avec des chênes à feuilles caduques).

- **9540 : Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques**

Le Pin d'Alep est très présent au sein de la région méditerranéenne en peuplements spontanés, subspontanés ou plantés. Le facteur limitant son aire potentielle est d'origine climatique : une moyenne des minimums du mois le plus froid de 0 °C. Il est l'espèce indigène la mieux adaptée à la sécheresse (supportant à la fois de très faibles précipitations annuelles et un déficit estival accusé et persistant).

La carte d'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire est la suivante :

CARTE 34 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (PARTIE SUD)

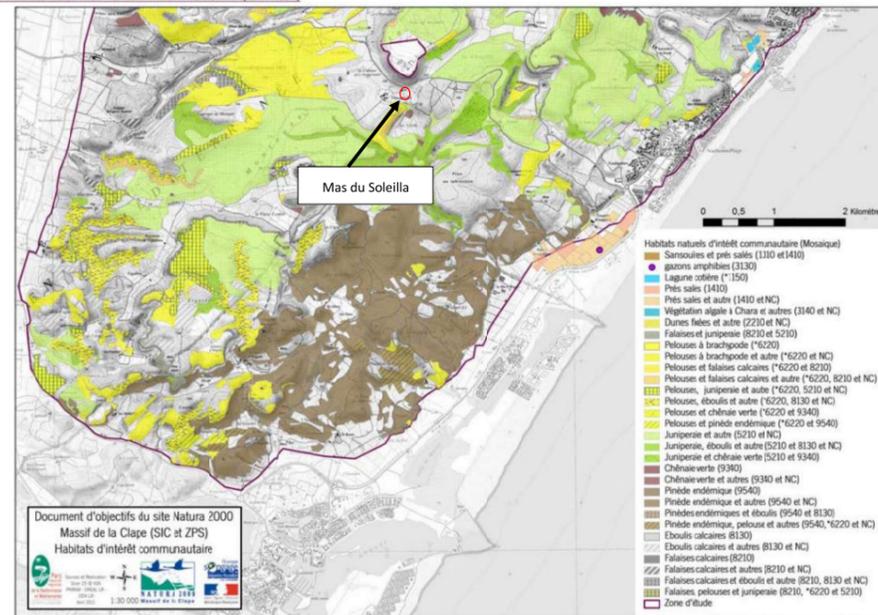


Figure 6 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire - Massif de la Clape

→ Le projet se situe sur une zone d'éboulis calcaires.

CARTE 33 : ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

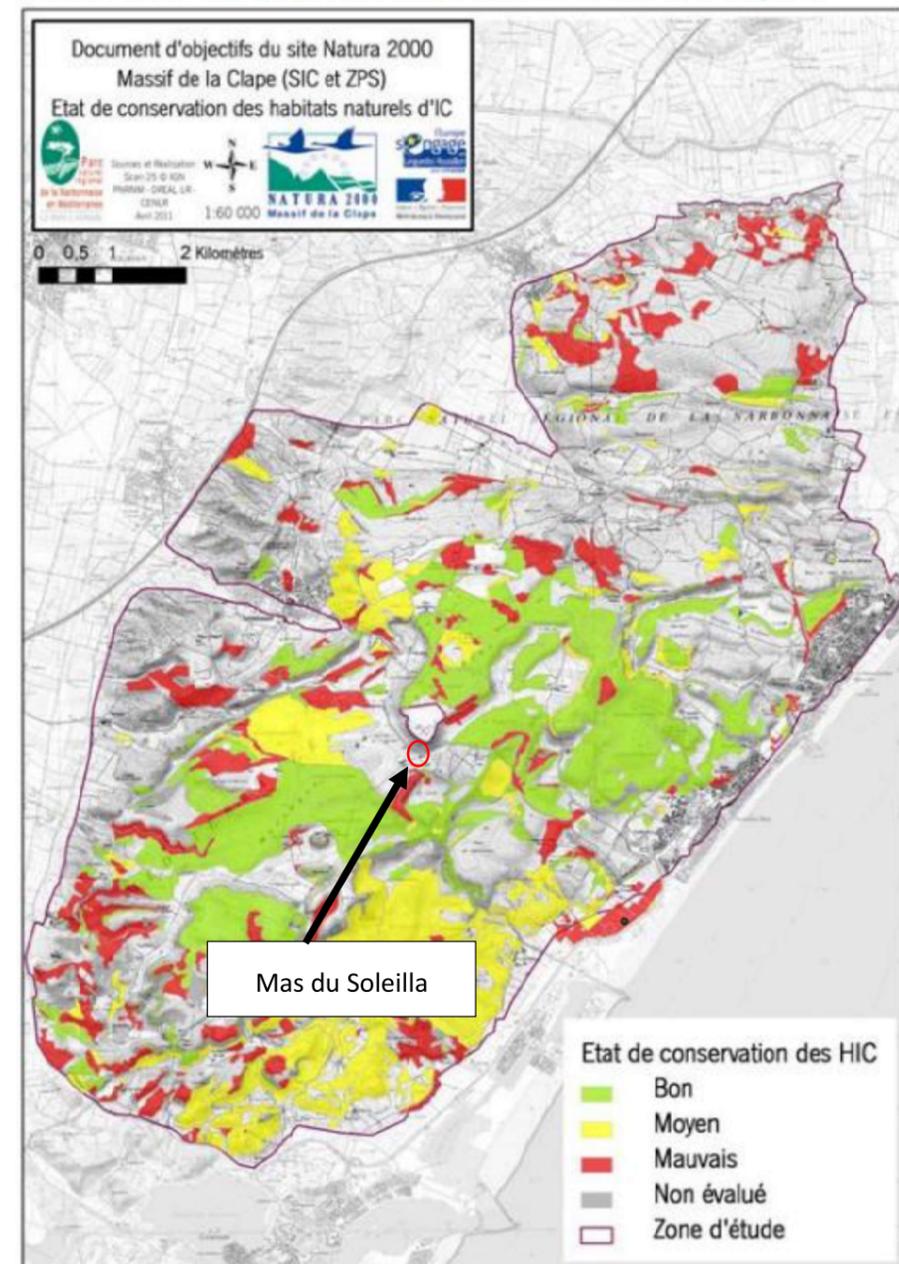


Figure 7 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Massif de la Clape

→ Le projet se situe sur une zone d'habitats naturels dont l'état de conservation est non évalué.

En fonction de la localisation au sein du complexe lagunaire, et des activités humaines et usages pratiqués dans ces zones, les menaces qui peuvent peser sur ces habitats, et les problématiques de gestion diffèrent.

### III.B.2.i.ii Inventaire et état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Au préalable, il est important de préciser que l'inventaire des espèces sur un site Natura 2000 est en lien direct avec les habitats naturels du site. En effet, la protection des espèces s'inscrit dans une optique globale de conservation de leurs habitats (aire de nourrissage, zones de repos, de nidification, ...).

Les éléments suivants sont issus du DOCOB du massif de la Clape.

- **Amphibiens**

Aucune espèce d'amphibien d'intérêt communautaire n'a été identifiée au niveau du massif de la Clape.

- **Oiseaux**

12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont 10 nicheuses ont été observées sur le territoire du massif de la Clape. Ces dernières sont :

Code	Nom français	Nom latin	Statut biologique sur le massif
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Zone de chasse/reproduction
A084	Busard cendré	Circus pygargus	Zone de chasse/reproduction
A093	Aigle de Bonelli	Hieraetus fasciatus	Zone de chasse/reproduction
A095	Faucon crécerellette	Falco naumanni	Zone de chasse/reproduction
A100	Faucon d'Éléonore	Falco elenora	Zone de transit
A215	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	Zone de chasse/reproduction
A224	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	Zone de chasse/reproduction
A246	Alouette lulu	Lullula arborea	Zone de chasse/reproduction
A255	Pipit rousseline	Anthus campestris	Zone de chasse/reproduction
A302	Fauvette pitchou	Sylvia undata	Zone de chasse/reproduction
A231	Rollier d'Europe	Coracias garrulus	Zone de chasse/reproduction
A379	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	Zone de chasse/reproduction

Tableau 2 : Oiseaux d'intérêt communautaire présent dans le massif de la Clape

Les menaces identifiées ou potentielles des milieux identifiés sont les suivantes :

Code	Unité écologique	Menaces identifiées ou potentielles
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colonisation par des ligneux hauts (Pin d'Alep notamment)</li> <li>- Incendies, brûlages et gyrobroyages</li> <li>- Destruction directe (urbanisation, aménagements...)</li> <li>- Fréquentation par des engins motorisés (4x4, quads, motos)</li> </ul>
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Embroussaillage : colonisation des pelouses par les garrigues, les matorrals et les forêts, notamment de Pins d'Alep (Pinus halepensis),</li> <li>- Plantations de ligneux hauts (pins, cèdres, cyprès...)</li> <li>- Destruction directe (urbanisation, mise en culture, dépôts de gravats...)</li> </ul>
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation touristique (sentiers)</li> <li>- Aménagements (pistes, routes...)</li> <li>- Extraction de la roche (carrières)</li> </ul>
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique de l'escalade pouvant induire des perturbations, l'arrachage ou le piétinement de la végétation</li> <li>- Extraction de roche (carrières)</li> </ul>
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incendies</li> <li>- Aménagements (surtout infrastructures linéaires : routes, pistes, lignes électriques...)</li> <li>- Défrichage, modification de l'orientation forestière ; changement des essences</li> </ul>
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incendies</li> <li>- Coupes de bois non prévues dans les documents de gestion durable</li> <li>- Aménagements (surtout infrastructures linéaires : routes, pistes, lignes électriques...)</li> <li>- Défrichage, modification de l'orientation forestière ; changement des essences Urbanisation</li> </ul>

Tableau 1 : Menaces potentielles ou identifiées des habitats d'intérêt communautaire identifiés

Les espèces suivantes ne sont pas visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation, mais ont aussi été observées dans le massif de la Clape :

- La Fauvette Orphée
- La Pie-grièche à tête rousse
- La Pie-grièche méridionale
- Le Traquet Oreillard

Les cartes suivantes montrent l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ainsi que les enjeux de conservation pour les espèces d'oiseaux :

CARTE 57 : SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DES ESPÈCES D'OISEAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

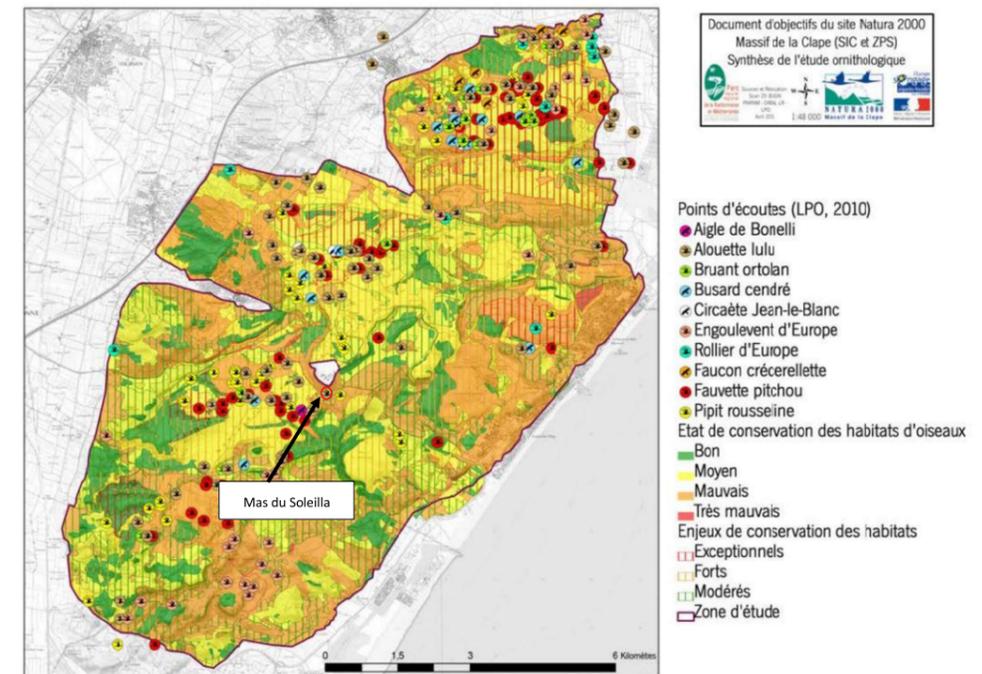


Figure 8 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour les espèces d'oiseaux.

→ Le projet se situe dans une zone dont l'état de conservation des habitats d'oiseaux est mauvais.

**CARTE 58 : ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS D'OISEAUX**

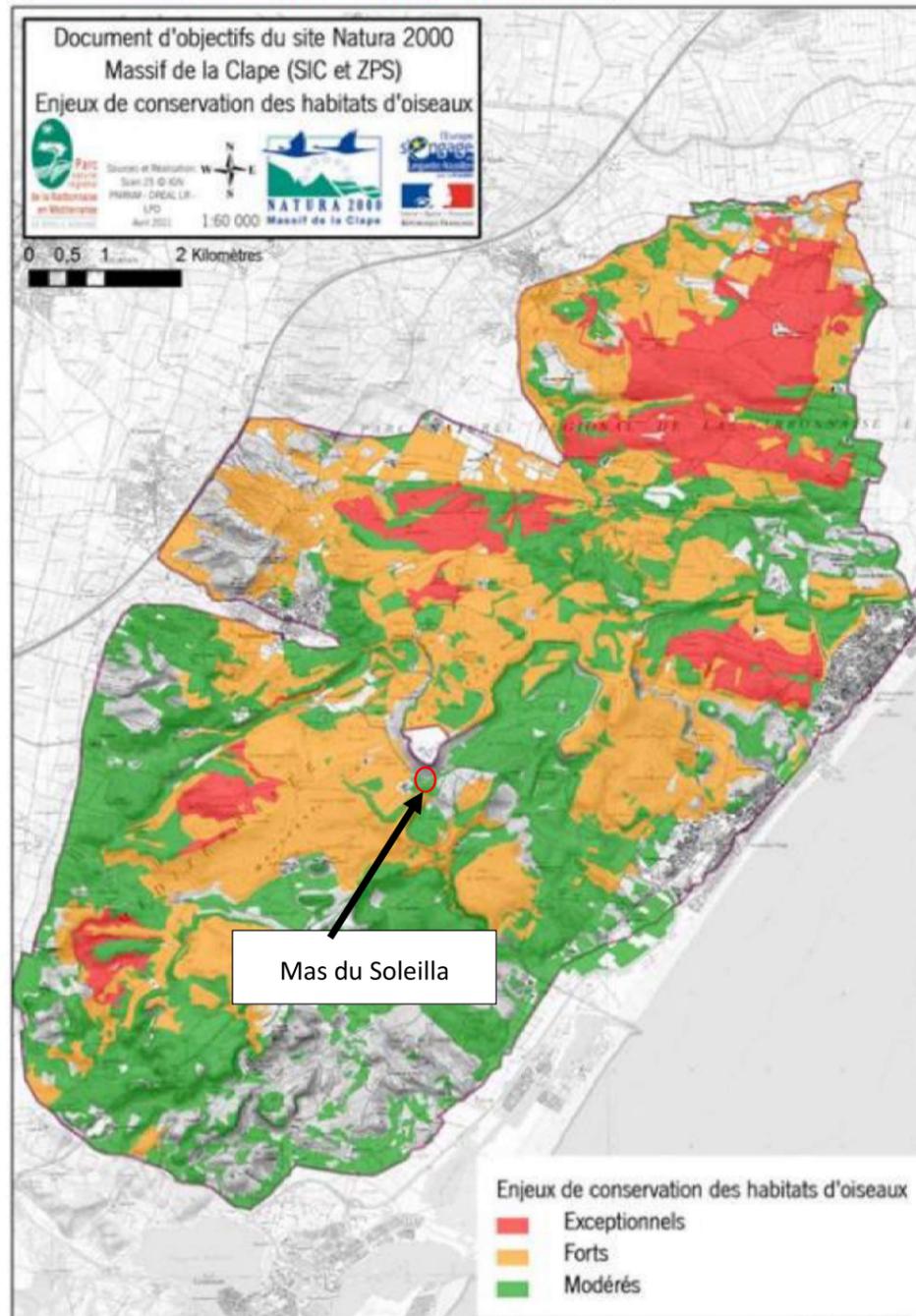


Figure 9 : Enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour les espèces d'oiseaux

→ Le projet se situe dans une zone dont les enjeux de conservation des habitats d'oiseaux sont modérés.

- **Poissons**

Aucune espèce de poissons d'intérêt communautaire n'a été identifiée au niveau du massif de la Clape.

- **Invertébrés**

Aucune espèce d'invertébré d'intérêt communautaire n'a été identifiée au niveau du massif de la Clape.

- **Mammifères**

8 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ont été observées sur le territoire du massif de la Clape.

Aucun gîte n'a été identifié à proximité du projet.

→ Le projet présente donc un enjeu chiroptérologique assez faible compte tenu de sa nature.

Les espèces identifiées sont :

Code	Nom français	Nom latin	Statut biologique sur le massif
1303	Le Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Zone de transit/chasse
1304	Le Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Zone de transit/chasse
1305	Le Rhinolophe Euryale	Rhinolophus euryale	Zone de chasse
1310	Le Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	Zone de transit/chasse/hibernation
1316	Le Murin de Capaccini	Myotis capaccinii	Zone de transit/chasse/hibernation
1321	Le Murin à oreilles échanquées	Myotis emerginatus	Zone de transit/chasse
1307	Le Petit Murin	Myotis blythii	Zone de transit/chasse
1324	Le Grand Murin	Myotis myotis	Zone de transit/chasse

Tableau 3 : Chiroptères d'intérêt communautaire présent dans le massif de la Clape

La carte suivante montre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour les espèces de chiroptères :

- **Plantes**

Une espèce végétale endémique stricte a été identifiée sur le territoire du massif de la Clape. Il s'agit de la Centaurée de la Clape (*1801-Centaurea corymbosa Pourr.*), espèce exclusive au massif de la Clape.

Cette espèce n'est présente qu'au Sud du massif en 6 petites populations.

→ **Le projet ne présente donc aucun enjeu sur cette espèce, compte tenu de sa localisation.**

- **Reptiles**

Aucune espèce de reptile d'intérêt communautaire n'a été identifié au niveau du massif de la Clape.

CARTE 44 : SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DES ESPÈCES DE CHIROPTÈRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

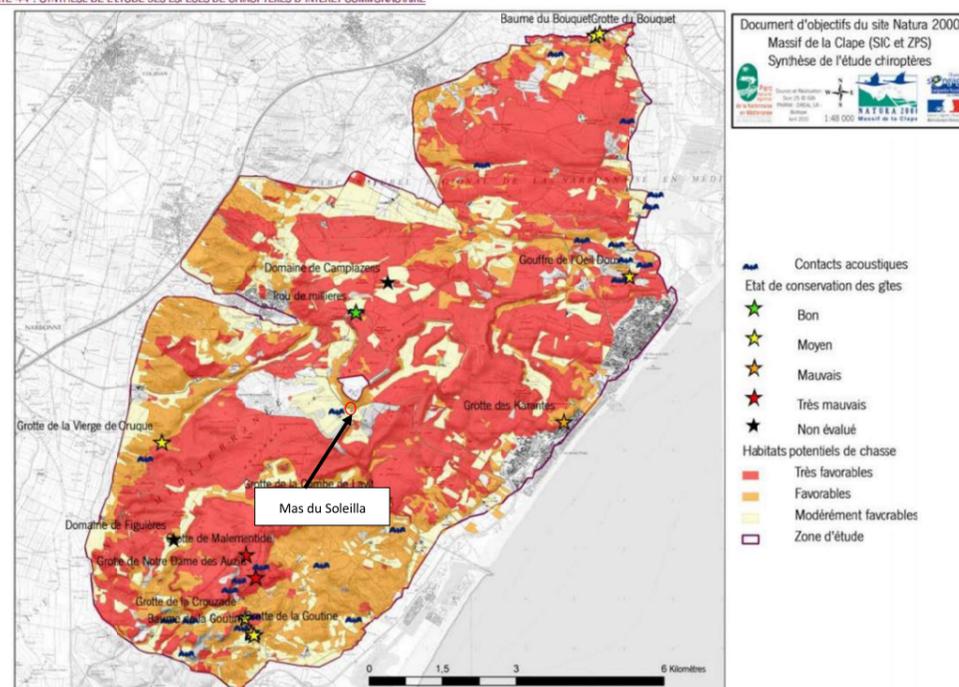


Figure 10 - Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour les espèces de chiroptères

→ Le projet se situe au niveau d'une zone d'habitats favorables (au Nord) et modérément favorables de chasse pour les Chiroptères.

### III.B.2.i.iii Sensibilité et utilisation des milieux par les espèces d'intérêt communautaire

Les figures suivantes présentent les sensibilités et l'utilisation des milieux par les différentes espèces communautaires :

		Milieu rocheux		Milieu agro-pastoral				Milieu forestier			Milieu humide													
		Falaises	Éboulis	Grottes	Pelouse à jonchacée	Joncaie	Ouverts	Garrigues basses, landes	Pinède	Chênaie	Peupleraie blanche	Vegetation alpine	Gazons amphibies	Prairies à eau douce	Roselières	Prairies salées	Lagunes	Dunes inondées	Sauvages	Milieu agricoles	Bâtiments, villages			
Plants	Centaurée de la Clape	F	F																					
Chiroptères	Minioptère de Schreiber	?	1/H	A	A	A	A	A	A	C	A	C		A	A	A	A	A					A	
	Murin Capaccini	?	1/H							C	A	C		A	A	A	A	A					A	
	Murin Orelles échancrées	?	T	A	A	A	A	A	A	A	A	C	A	C									A	ND
	Petit murin		T	A	A	A	A	A	A	A	C	A	C		A	A	A	A					A	ND
	Grand murin		T	A	A	A	A	A	A	A	C	A	C		A	A	A	A					A	ND
	Petit Rhinolophe		T	A	A	A	A	A	A	A	C	A	C		A	A	A	A					A	ND
Rapaces	Grand Rhinolophe		T	A	A	A	A	A	A	C	A	C		A	A	A	A					A	ND	
	Rhinolophe Euryale		?	A	A	A	A	A	A	X	C	A	D		A	A	A					A	ND	
	Aigle Bonelli	R		A	A	A	A	A	R					A	A	A	A	A				A	A	
	Busard cendré	R	A		A	R	A	RA						A	A	A	A	A				A	A	
	Circéte Jean-le-blanc	A	A		A	A	A	A	R	R				A	A	A	A	A				A	A	
	Faucon Chabot	R			A	A	A	A						A	A	A	A	A				A	A	
Passereaux	Faucon Éonore	T	T	T	T	T	T	T	T	T													T	T
	Grand-duc d'Europe	R	A		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A					A	A
	Aouette lulu			A	R	AR	AR																RA	RA
	Bruant orolan			A	AR	AR	AR																A	A
	Engoulevent			A	R	A	A	R															A	A
	Fauvette pitchou				AR	AR	AR																	A
Invertébrés	Pipit rousseline			AR	AR	AR	AR															RA	RA	RA
	Rallier d'Europe			A		A																	A	R
	Agon de Mercure									ND	ND	ND	NC									ND	ND	ND
Reptiles	Cordule à corps fin									ND	ND	ND	NC									ND	ND	ND
	Grand Capricorne				ND		ND	ND	X	ND												ND	ND	ND
	Cistude d'Europe									ND	ND	NC										ND	ND	ND
	Emys léoparde									ND	ND	NC										ND	ND	ND

Figure 11 : Utilisations des milieux par les différentes espèces communautaires

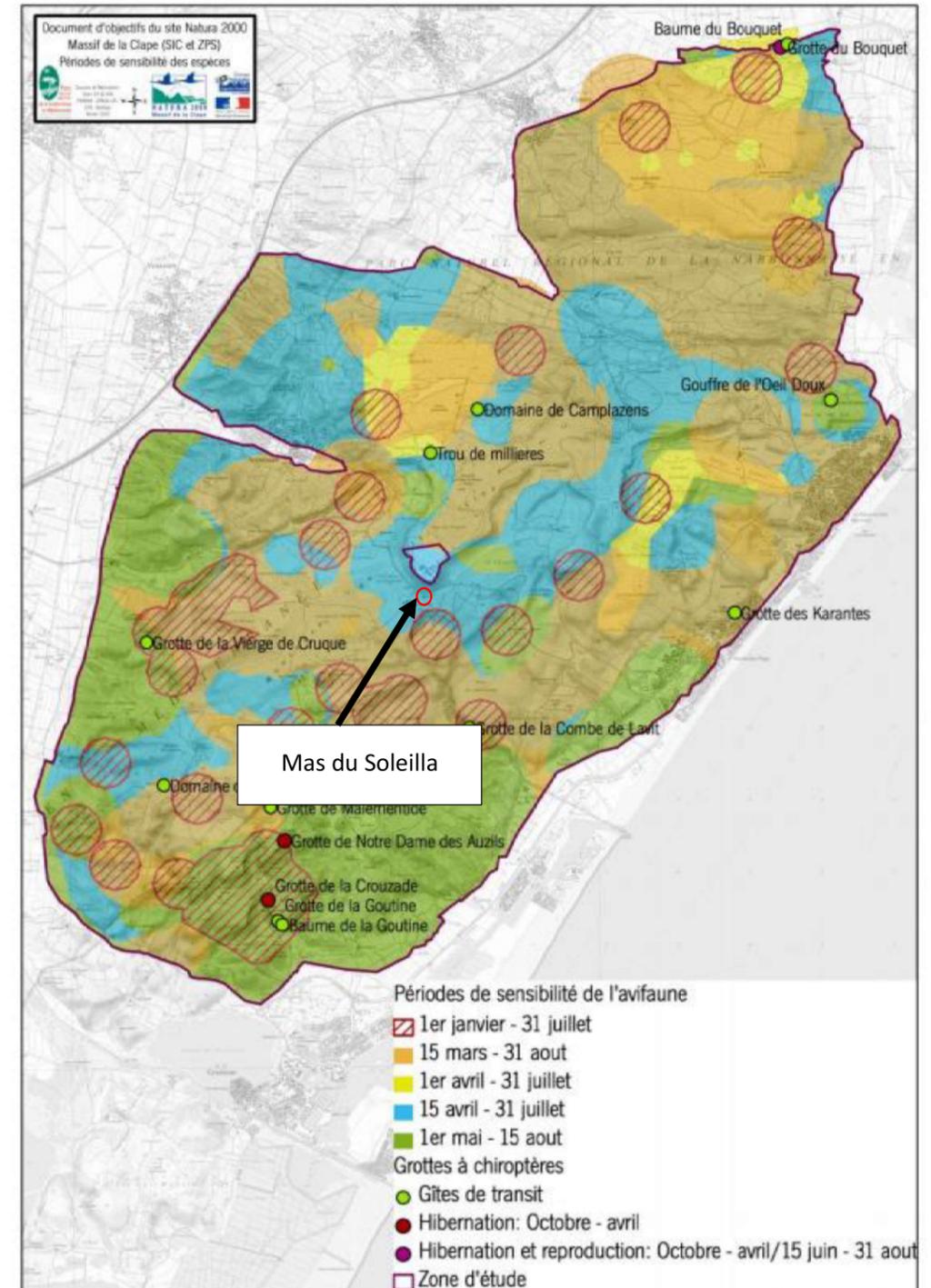


Figure 12 : Carte présentant les périodes de sensibilité de l'avifaune et les chiroptères

→ Le projet se situe dans une zone dont la période de sensibilité pour l'avifaune est du 15 Avril au 31 Juillet.

La hiérarchisation de l'ensemble des enjeux, ainsi que les espèces concernées par le projet, sont données dans le tableau suivant :

Nom d'espèce ou intitulé Natura 2000	Point total	Espèces concernées par le projet
Centaurée de la Clape	13	
Le Minioptère de Schreibers	9	X (Chasse)
Aigle de Bonelli	8	X (Alimentation)
Faucon crécerellette	8	X (Alimentation)
Grand-duc d'Europe	7	X (Alimentation)
Rollier d'Europe	7	X (Alimentation)
Le Murin de Capaccini	6	X (Chasse)
Le Rhinolophe Euryale	6	X (Chasse)
Bruant ortolan	6	
Circaète Jean-le-Blanc	6	X (Alimentation)
Pipit rousseline	6	
Fauvette pitchou	5	
Le petit Murin	5	X (Chasse)
Le Grand Rhinolophe	5	X (Chasse)
Le Petit Rhinolophe	4	X (Chasse)
Le Murin à oreilles échancrées	4	X (Chasse)
Busard cendré	4	X (Alimentation)
Engoulevent d'Europe	4	
Alouette lulu	3	
Faucon d'Éléonore	2	X (Transit)
Le Grand Murin	-	X (Chasse)



ESPÈCE VÉGÉTALE			
NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	PÉRIODE DE SENSIBILITÉ	
Centaurée de la Clape	<i>Centaurea corymbosa</i>	Toute l'année (espèce pérenne)	
CHIROPTÈRES			
NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	PÉRIODE DE REPRODUCTION (+ ENVOL)	PÉRIODE D'HIBERNATION
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1 <sup>er</sup> avril au 15 septembre	Octobre à avril
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	15 juin au 31 août	Octobre à avril
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	1 <sup>er</sup> juin au 31 juillet	1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	15 juin au 31 août	Octobre à avril
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	15 mai au 31 juillet	Octobre à avril
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Avril à septembre	Octobre à avril
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	15 juin au 31 août	Octobre à avril
Rhinolophe Euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Juin à août	Décembre à mars
OISEAUX			
NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	PÉRIODE DE REPRODUCTION (+ ENVOL)	
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	1 <sup>er</sup> janvier au 31 juillet	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	15 avril au 31 juillet	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	15 avril au 15 juillet	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	1 <sup>er</sup> avril au 31 juillet	
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	15 mars au 31 août	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	1 <sup>er</sup> mai au 15 août	
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	1 <sup>er</sup> avril au 15 juillet	
Faucon d'Éléonore	<i>Falco eleonorae</i>	aucune (présence épisodique)	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	15 mars au 15 juillet	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	15 avril au 30 juin	
Rollier d'Europe	<i>Coracias garulus</i>	1 <sup>er</sup> mai au 31 juillet	

Figure 13 : Période et type de sensibilité des différentes espèces communautaires

Enjeu exceptionnel 12-14 points Enjeu fort 7-8 points Enjeu faible < 5 points  
Enjeu très fort 9-11 points Enjeu modéré 5-6 points

Tableau 4 : Tableau de synthèse de l'ensemble des enjeux écologiques - DOCOB Massif de la Clape

### III.C DESCRIPTION DES HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 PRESENTS OU POTENTIELS DANS LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

#### III.C.1 Habitats présents dans la zone d'influence

Le projet étant une rénovation d'un bâtiment déjà existant, seule l'influence de l'utilisation actuelle peut être mesurée.

La zone d'influence du projet comprend les zones qui peuvent être impactées par le bruit du projet. Il sera considéré, dans ce cas-là :

- une distance de 250m selon l'axe Sud-Est/Nord-Ouest au niveau des zones impactées par le bruit et la poussière (Bâtiment existant et emprise de la canalisation d'eaux usées). Cet axe correspond à l'axe des vents dominants.
- Une distance de 100m selon l'axe Sud-Ouest/Nord-Est au niveau de ces mêmes zones.

De plus, il sera considéré que la route départementale RD168 constitue une barrière naturelle pour d'éventuelle espèces : la zone située au Nord de cette route sera donc en-dehors de la zone d'influence du projet.

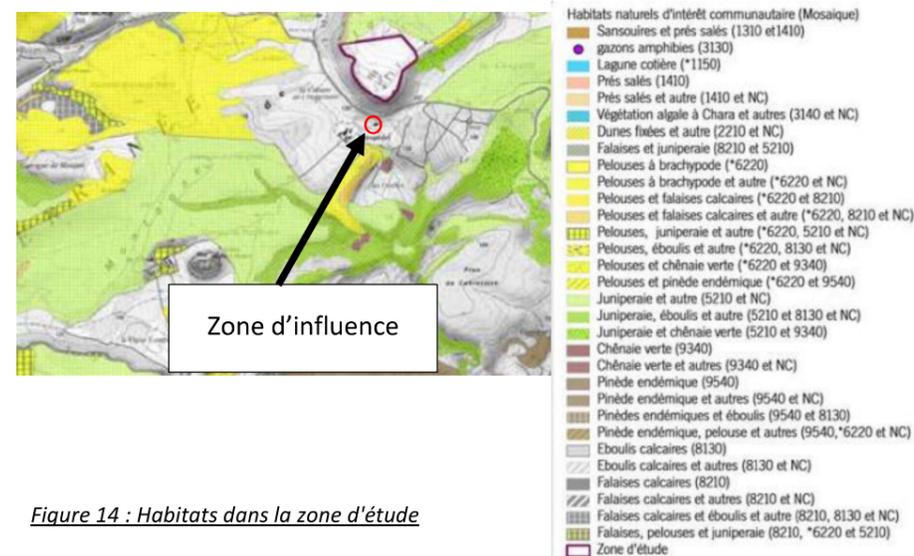


Figure 14 : Habitats dans la zone d'étude

Cette zone d'influence est principalement composée d'éboulis calcaires.

Les éboulis calcaires sont des habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats communautaires ont un état de conservation non évalué.

Les enjeux de gestion pour l'habitat concerné par le projet sont :

- Préserver les habitats d'intérêt communautaire de toutes destructions, modifications, dégradations et prélèvements d'éléments physiques (pierriers, éboulis, stalactites, végétation rupicole)

Point de Contrôle : Absence d'impact sur les populations de *Centaurea corymbosa*, absence destruction, dégradation, prélèvement

- Associer la structure animatrice en amont de tout projet d'aménagement ou d'utilisation de ces milieux pour lesquels les enjeux de conservation sont exceptionnels (voie d'escalade, obturation de cavités, chemins d'accès, convention de gestion...).

Point de Contrôle : Avis de la structure compétente, absence de nouveaux aménagements sans avis

- Prendre les précautions nécessaires afin de garantir la tranquillité de la nidification et de l'hibernation des espèces en associant la structure animatrice en amont des demandes d'autorisation de pratiques de loisir.

Point de Contrôle : Avis de la structure compétente, absence de nouveaux aménagements sans avis

#### III.C.2 Espèces présentes dans la zone d'influence

La zone d'influence du projet est constituée majoritairement de zone de chasse et d'alimentation pour les chiroptères et les oiseaux.

##### ➤ Chiroptères

- ➔ **Aucun gîte n'est présent dans la zone d'influence du projet.**
- ➔ **Une petite partie au Nord de la zone d'influence du projet est concernée par un habitat de chasse favorable au Grand Rhinolophe.**
- ➔ **Le reste de la zone d'étude est concernée par un habitat potentiel de chasse modérément favorable pour les chiroptères.**

##### ➤ Avifaune

- ➔ **La zone d'influence du projet est concernée par un habitat d'alimentation pour la majorité des oiseaux.**
- ➔ **Concernant le Faucon d'Eléonore qui est présent sur le Massif de façon épisodique, la zone d'influence du projet constitue majoritairement une zone de stationnement secondaire (une petite partie de la zone au Nord est une zone principale).**

#### III.C.3 Conclusion

- ➔ **La zone d'influence du projet est principalement composée d'éboulis calcaires, dont leur état de conservation est non évalué.**
- ➔ **La zone d'influence du projet est constituée majoritairement de zone de chasse et d'alimentation pour les chiroptères et les oiseaux.**
- ➔ **Concernant le Faucon d'Eléonore qui est présent sur le Massif de façon épisodique, la zone d'influence du projet constitue majoritairement une zone de stationnement secondaire.**

## IV ANALYSE DES INCIDENCES

### IV.A DESTRUCTION OU DETERIORATION D'HABITATS NATURA 2000

#### IV.A.1 Exploitation, incidences permanentes

→ La reconversion et le réaménagement du Mas du Soleilla s'effectue sur un bâtiment déjà existant, accueillant déjà des touristes (*actuellement, le Mas du Soleilla est un bâtiment de chambres d'hôtes*), mais sans augmentation notable de la capacité existante.

Ceci ne modifiera donc pas la capacité du Mas du Soleilla

→ **L'impact sur les zones Natura 2000 en phase exploitation est donc jugé nul.**

#### IV.A.2 Travaux, incidences temporaires

Le Mas du Soleilla dispose d'un accès goudronné, utilisable en véhicule motorisé sans perturbation des zones Natura 2000 alentours.

De plus, les travaux s'effectueront sur un bâtiment déjà existant et la légère augmentation (*pour rappel, +18m<sup>2</sup>*) au niveau du bâtiment principal se fera sur une zone actuellement imperméabilisée et donc, anthropisée.

Enfin, les travaux concernant la rénovation complète de la terrasse s'effectueront aussi sur une zone déjà anthropisée. Le talus entourant la terrasse ne constitue pas un habitats Natura 2000.

→ **Le risque de détérioration et de destruction d'habitat Natura 2000 sera donc nul.**

## IV.B DESTRUCTION OU PERTURBATION D'ESPECES OU HABITATS D'ESPECES NATURA 2000

### IV.B.1 Avifaune

#### IV.B.1.a Exploitation, incidences permanentes

Le site du Mas du Soleilla ne constitue pas de zone de nidification.

La zone de nidification identifiée à proximité du projet pour le Circaète Jean-Le-Blanc se situe au Nord de la départementale menant à Narbonne Plage. Cette barrière naturelle que constitue la route montre que le projet ne présente aucun risque d'interaction avec cette zone de nidification.

→ **Le projet, en dehors des zones de nidification, n'est donc pas de nature à détériorer des zones de nidification et donc de détruire des espèces.**

#### IV.B.1.b Travaux, incidence temporaire

Les travaux de rénovation et de réaménagement du Mas du Soleilla ne seront pas de nature à détruire une espèce protégée mais pourront générer des dérangements.

En effet, le bruit et les vibrations générés par les camions de transports ainsi que les différents artisans travaillant à l'intérieur et à l'extérieur sont de nature à déranger l'avifaune.

Selon le DOCOB, le site du projet présente une période de sensibilité de l'avifaune située du 15 Avril au 31 Juillet (*période reproduction et d'envol pour de nombreux oiseaux*). Les nuisances occasionnées pourront générer des perturbations durant cette période sensible.

Il faut cependant rappeler que cette période de travaux reste limitée dans le temps (8mois) et n'intervient qu'en zone d'alimentation : Aucune zone de nidification ne sera impactée.

Enfin, les espèces peuvent trouver à proximité des zones de report.

→ **L'impact en phase travaux sur l'avifaune sera donc réduit et faible.**

## IV.B.2 Chiroptère

### IV.B.2.a Exploitation, incidences permanentes

→Le site du Mas du Soleilla ne constitue pas une zone de gîte des chiroptères et ne comprend pas de corridors boisés de déplacement pour ces espèces.

**Le projet n'est donc pas de nature à détériorer des gîtes potentiels, ni de potentiels corridors boisés de déplacement.**

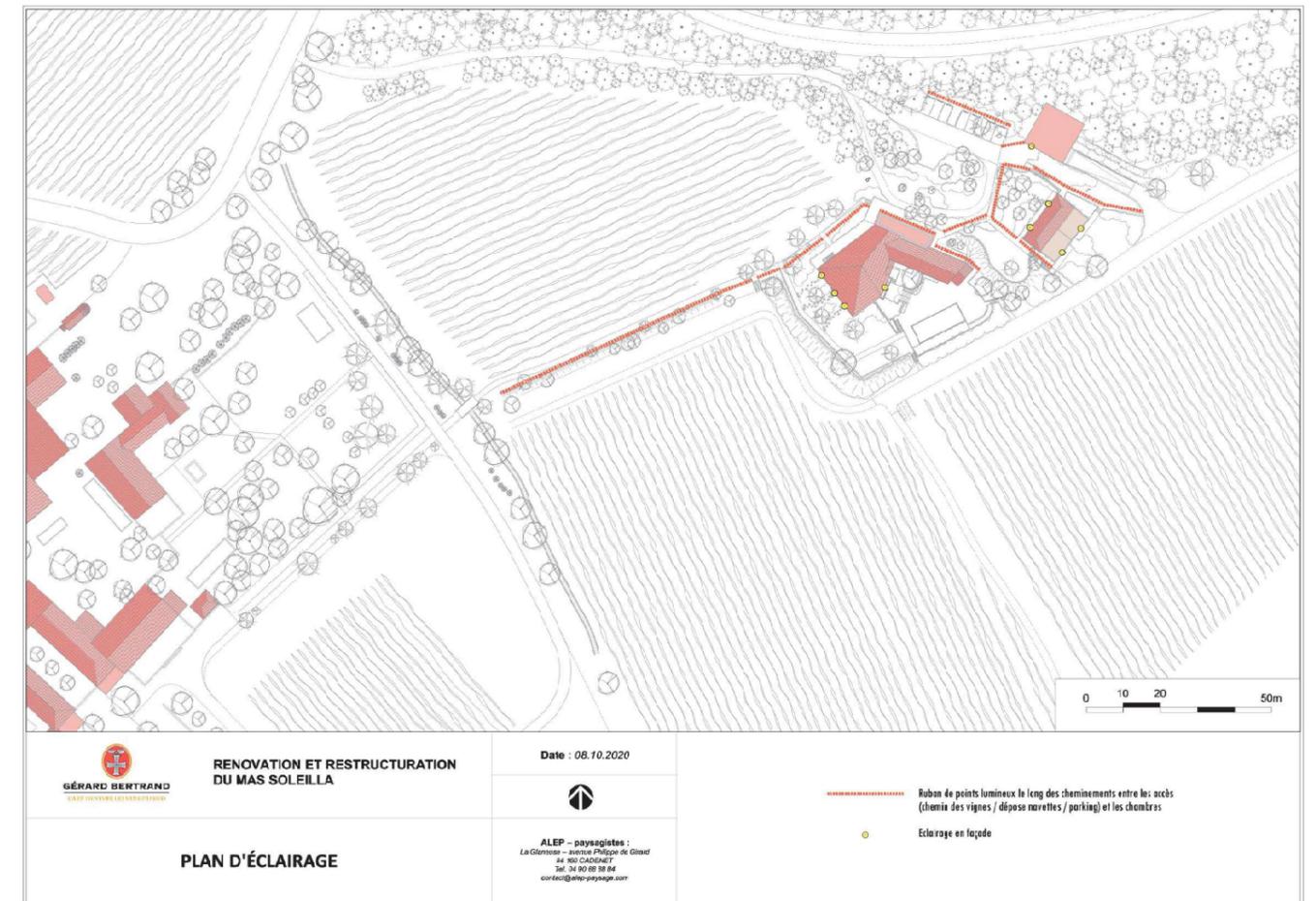
→Le secteur peut éventuellement servir de zone de chasse des chiroptères. **Le bâtiment étant déjà existant, le projet n'est pas de nature à détériorer des terrains de chasse compte-tenu de leur emplacement.**

→De plus, afin de limiter les impacts dus à la pollution lumineuse, le balisage présent sur le site (le plan des éclairages est présenté à la page suivante) présentera les caractéristiques suivantes :

- L'éclairage sera discret car minimisé en puissance (20 lux moyen), indirect, au plus bas, filtré (éclairage à l'arrière du bardage bois de la façade du bâtiment 1, inséré dans la végétation...), orienté vers le sol (bandeaux de points lumineux, sous les mains courantes des escaliers et sous une lisse basse adossée aux massifs plantés le long des cheminements).
- Les plages d'éclairages seront limitées : traversée de la vigne seulement lorsqu'un client passe, dans le secteur Nord-Ouest des bâtiments programmation sur horloges. Les plages horaires de fonctionnement seront réglées en fonction des saisons et du rythme nuit/jour.
- Le spectre d'émission des points lumineux sera choisi de manière à permettre une bonne reconnaissance par la faune nocturne. Il sera donc assez éloigné de la lumière du jour (au contraire des lumières blanches). L'impact sur la faune et le ciel nocturne sera de ce fait nettement amoindri.

→Enfin, les chiroptères peuvent trouver à proximité des zones de report : le projet se situe dans une zone large de chasse pour les chiroptères.

→ **L'impact en phase exploitation sur les chiroptères sera donc réduit et faible.**



Rénovation et restructuration du Mas Soleilla - octobre 2020

37

#### *IV.B.2.b Travaux, incidence temporaire*

Pour rappel, les chiroptères sont des animaux nocturnes et aucun gîte n'a été identifié sur le secteur.

Les travaux seront effectués la journée et ne seront donc pas de nature à perturber les chiroptères.

→ **L'impact en phase travaux sur les chiroptères sera donc nul.**

#### **IV.B.3 Autres espèces**

##### *IV.B.3.a Exploitation, incidences permanentes*

Le projet se situe sur une zone déjà anthropisée, avec présence de vignes cultivées aux alentours. Le projet n'est donc pas de nature à détériorer ou à détruire des espèces animales ou végétales.

→ **Aucune autre espèce de type faune ou flore ne sera impactée par l'exploitation du site.**

→ **L'impact de l'exploitation du site sur ces autres espèces sera donc nul**

##### *IV.B.3.b Travaux, incidence temporaire*

→ Il n'y a pas d'espèces végétales protégées identifiées au niveau du Mas du Soleilla et au niveau des accès goudronnés.

→ De plus, la pose de la canalisation de raccordement des eaux usées à la station d'épuration actuelle du Château l'Hospitalet s'effectuera en bord de vignes actuellement cultivées.

→ Les aménagements extérieurs, ainsi que l'accès aux travaux, ne nécessitent pas l'arrachage d'arbres existants et des nouveaux seront plantés, en cohérence avec la végétation endémique du secteur.

→ Enfin, aucune autre espèce protégée de type faune n'a été identifiée sur le site.

→ **Aucune autre espèce de type faune ou flore ne sera impactée par les travaux.**

→ **L'impact des travaux sur ces autres espèces sera donc nul**

#### **IV.C INCIDENCES CUMULATIVES AVEC D'AUTRES PROJETS**

Il n'existe pas d'autres projets à proximité du site du Mas du Soleilla ni à proximité de l'accès au site.

## V MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION

→ Les seuls impacts potentiels du projet se situent au niveau :

- De la rénovation du Mas du Soleilla.
- De la pose de la canalisation d'eaux usées.

→ Les impacts potentiels concernent essentiellement le bruit des travaux et les vibrations associées et aucune mesure de réduction de l'impact du bruit des travaux et des vibrations n'est possible.

Cependant, cet impact sera temporaire (le temps des travaux est de 8 mois maximum), sur une emprise limitée et les espèces concernées pourront trouver à proximité des zones de report. En effet, le projet se situe dans une vaste zone de chasse et d'alimentation pour l'avifaune et les chiroptères.

De plus, afin de limiter l'impact sur l'avifaune pendant la période de sensibilité identifiée (*pour rappel, du 15 Avril au 31 Juillet 2020*), il est conseillé une réaliser les travaux pouvant générer des bruits importants, entre le 1<sup>er</sup> Août et le 14 Avril.

→ Bien que le talus entourant la terrasse du Mas du Soleilla n'est pas considéré comme un habitat Natura 2000 et qu'aucune espèce de type faune/Flore protégées n'a été identifiée sur le site, il est proposé de mettre en défens par un balisage adapté le talus afin de réduire l'impact des travaux sur ce dernier.

→ Une sensibilisation des employés et conducteurs d'engins et camions (lors des travaux) sur les espaces naturels sera réalisée.

→ Enfin, aucune manœuvre, dépôt de déchets de chantier ou de terres d'excavations ne seront autorisés dans ces milieux. De même, aucun entretien des engins et camions ne sera autorisé sur le site.

## VI CONCLUSION

Le projet en phase exploitation n'aura pas d'incidences sur les zones Natura 2000.

Les travaux auront une incidence faible et temporaire sur les espèces protégées, avec des zones de repli à proximité et des disposition relatives aux travaux.

→ **Le projet ne présente pas d'incidences significatives non réductibles sur l'état de conservation des habitats et espèces.**

1. Natura 2000 – Formulaire standard de données. FR9110080 – Montagne de la Clape
2. Natura 2000 – Formulaire standard de données. FR9101453 – Massif de la Clape



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES  
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR9110080 - Montagne de la Clape

1. IDENTIFICATION DU SITE .....	1
2. LOCALISATION DU SITE .....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	3
4. DESCRIPTION DU SITE .....	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE .....	7
6. GESTION DU SITE .....	8

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR9110080	1.3 Appellation du site Montagne de la Clape
1.4 Date de compilation 30/06/1991	1.5 Date d'actualisation 31/07/2009	

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Languedoc-Roussillon	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr">www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>



## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 04/12/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000021446511](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000021446511)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,11667°

Latitude : 43,16667°

### 2.2 Superficie totale

9082 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
11	Aude	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
11014	ARMISSAN
11145	FLEURY
11170	GRUISSAN
11262	NARBONNE
11370	SALLES-D'AUDE
11441	VINASSAN

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



## 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$ ; B =  $15 \geq p > 2 \%$ ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Significative».

### 3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A215	<a href="#">Bubo bubo</a>	p	19	22	p	P		C	B	C	B
B	A224	<a href="#">Caprimulgus europaeus</a>	r	80	120	p	P		C	B	C	B
B	A224	<a href="#">Caprimulgus europaeus</a>	c			i	P		C	B	C	B
B	A231	<a href="#">Coracias garrulus</a>	r	4	5	p	P		C	B	C	B
B	A231	<a href="#">Coracias garrulus</a>	c			i	P		C	B	C	B
B	A246	<a href="#">Lullula arborea</a>	r	40	60	p	P		C	B	C	B
B	A255	<a href="#">Anthus campestris</a>	r	15	30	p	P		C	B	C	B
B	A302	<a href="#">Sylvia undata</a>	p	150	300	p	P		C	B	C	B
B	A379	<a href="#">Emberiza hortulana</a>	r	20	30	p	P		C	B	C	B



B	A080	<a href="#">Circus gallicus</a>	r	3	4	p	P		C	B	C	B
B	A080	<a href="#">Circus gallicus</a>	c	100	150	i	P		C	B	C	B
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	w			i	P		D			
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	c			i	P		D			
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	r	5	10	p	P		C	B	C	B
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	c	100	150	i	P		C	B	C	B
B	A093	<a href="#">Hieraetus fasciatus</a>	w	2	3	i	P		B	C	C	C
B	A093	<a href="#">Hieraetus fasciatus</a>	p	0	1	p	P		B	C	C	C
B	A093	<a href="#">Hieraetus fasciatus</a>	c	2	3	i	P		B	C	C	C
B	A095	<a href="#">Falco naumanni</a>	r	3	6	p	P		B	B	C	B
B	A100	<a href="#">Falco eleonorae</a>	c	5	9	i	P		B	A	C	B

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes.
- Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Merops apiaster</a>	1000	1500	i	P						
B		<a href="#">Hirundo daurica</a>			i	P						



B		<a href="#">Oenanthe hispanica</a>			i	P						
B		<a href="#">Sylvia hortensis</a>			i	P						
B		<a href="#">Lanius senator</a>			i	P						
B		<a href="#">Lanius meridionalis</a>	5	10	p	P			X		X	

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	40 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	20 %
N17 : Forêts de résineux	15 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	10 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	5 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

### Autres caractéristiques du site

La montagne de La Clape est située entre l'agglomération de Narbonne et la mer. Elle est constituée d'un ensemble de collines calcaires séparées par des vallons parfois encaissés et bordés d'escarpements rocheux originaux qui accueillent, outre une avifaune rupestre intéressante, des cavités hébergeant des populations de chauves souris.

Les vallons les plus ouverts et les marges du massif sont exploités par la vigne et produisent des crus réputés.

L'extrémité sud de la Clape est considérée comme appartenant au climat méditerranéen semi-aride, cas très rare en France.

La qualité et l'originalité de ce massif calcaire qui se dresse en bord de mer et au sein de la plaine du Roussillon ont conduit à le protéger au titre des sites classés.

Vulnérabilité : L'abandon des pratiques pastorales induit une fermeture des milieux préjudiciable aux passereaux et aux rapaces méridionaux. A contrario, les incendies de forêt sont fréquents sur le massif qui accueille par ailleurs une importante fréquentation, en particulier en période estivale compte tenu de la proximité d'importantes stations balnéaires.

### 4.2 Qualité et importance

L'intérêt majeur du site est lié aux rapaces notamment Aigle de Bonelli, Faucon crécerellette (historiquement présent en falaise dans les années 60, réapparu spontanément en 2004-2005 dans des nichoirs proches et atteignant, à l'issue de 4 ans de lâchers dans le cadre d'un LIFE, une population de 6 couples en 2009 dans le massif (plus 4-5 couples dans la ZPS voisine Basse plaine de l'Aude)), Grand-Duc, Circaète Jean-le-Blanc. La Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe, le Rollier, le Bruant ortolan, etc... nichent également dans le massif en milieux ouverts ou semi-boisés. La ZPS se situe par ailleurs sur un axe stratégique de la migration tant pré-nuptiale que post-nuptiale, notamment pour les rapaces. On peut ainsi observer au passage entre 20 000 et 50 000 bondrées apivores (*Pernis apivorus*), 8 000 à 15 000 milans noirs (*Milvus migrans*), 150 à 300 milans royaux (*Milvus milvus*), 200 à 300 balbuzards pêcheurs (*Pandion haliaetus*), 2 000 à 3 000 busards des roseaux (*Circus aeruginosus*), 3 500 à 4 000 éperviers d'Europe (*Accipiter nisus*), 2 000 à 3 000 faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*). D'autres espèces sont également régulièrement observées au passage en effectifs importants : les cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) : 1 500 à 2 000 individus, les cigognes noires (*Ciconia nigra*) : 100 à 200 individus, les guépiers d'Europe (*Merops apiaster*) : 1 000 à 1 500 individus.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		O

### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I
M	F03.01	Chasse		I

• **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.

• **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

• **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine public de l'état	%

### 4.5 Documentation

Old site code 211900

Rapports produits dans le cadre du programme LIFE "Gestion intégrée de la chênaie verte méditerranéenne".

Rapports produits dans le cadre du programme LIFE transfert Faucon crécerellette 2005-2009

Lien(s) :

### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	9 %
32	Site classé selon la loi de 1930	85 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	0 %

### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	MONTAGNE DE LA CLAPE	*	9%
32	MASSIF DE LA CLAPE	=	100%
38	MONTAGNE DE LA CLAPE	+	0%

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

### 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

### 6.3 Mesures de conservation

Site classé

Dans le cadre du LIFE transfert notamment, des actions de réouverture de milieux et d'entretien engagées en partenariat avec des sociétés de chasse locale ont donné des résultats intéressants.

Le site comporte une partie de la station radar Plan de Roques, qui appartient à l'armée de l'air sur lequel se déroulent des activités de surveillance du territoire et de transmission. Cette mesure de classement ne devra pas remettre en cause les activités et missions décrites ci-dessus, ni l'entretien et l'évolution des infrastructures nécessaires aux missions confiées au ministère de la défense.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES  
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR9101453 - Massif de la Clape

1. IDENTIFICATION DU SITE .....	1
2. LOCALISATION DU SITE .....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	3
4. DESCRIPTION DU SITE .....	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE .....	10
6. GESTION DU SITE .....	11

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)      1.2 Code du site : FR9101453      1.3 Appellation du site : Massif de la Clape

1.4 Date de compilation : 31/03/1996      1.5 Date d'actualisation : 14/03/2019

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Languedoc-Roussillon	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr">www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>



## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003  
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 19/07/2006  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 11/10/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033259448&dateTexte=>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,13°

Latitude : 43,17°

### 2.2 Superficie totale

8339 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
11	Aude	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
11014	ARMISSAN
11145	FLEURY
11170	GRUISSAN
11262	NARBONNE
11441	VINASSAN

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

## 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">1150</a> <i>Lagunes côtières</i>	X	2,17 (0,03 %)		P	C	C	A	C
<a href="#">1310</a> <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		0,08 (0 %)		P	C	C	B	C
<a href="#">1410</a> <i>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</i>		30,02 (0,36 %)		P	C	C	C	C
<a href="#">2210</a> <i>Dunes fixées du littoral du Cruciellon maritimae</i>		0,42 (0,01 %)		P	C	C	C	C
<a href="#">3130</a> <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Nannjuncetea</i>		0,08 (0 %)		P	C	C	A	C
<a href="#">3140</a> <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,33 (0 %)		P	C	C	A	C
<a href="#">5210</a> <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		436,21 (5,23 %)		G	B	B	A	B
<a href="#">6220</a> <i>Parcours substeppeiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodieta</i>	X	374,5 (4,49 %)		G	B	B	C	C
<a href="#">8130</a> <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>		131,67 (1,58 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">8210</a> <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		59,79 (0,72 %)		G	C	C	A	C
<a href="#">8310</a> <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0,5 (0 %)	12	P	B	C	C	C
<a href="#">92A0</a> <i>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</i>		2,75 (0,03 %)		G	D			
<a href="#">9340</a>		44,78		G	D			



Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		(0,54 %)								
9540 Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		637,93 (7,65 %)			G	B	B	B	B	

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	P	G	D			
I	6199	<i>Euplagia quadripunctata</i>	p			i	P	P	D			
P	1801	<i>Centaurea corymbosa</i>	p	6500	6500	i	P	G	A	C	A	A
I	1041	<i>Oxygaster curtisi</i>	p			i	P	P	D			
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	P	D			
I	1074	<i>Eriogaster catax</i>	p			i	P	P	D			
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	P	D			
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	P	D			
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P	P	D			
R	1221	<i>Mauremys leprosa</i>	p			i	P	P	D			
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	100	100	i	P	G	C	C	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	10	10	i	P	G	C	B	C	A
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c	50	100	i	P	G	C	C	C	C
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	c	5	5	i	P	G	D			

M	1307	<i>Myotis blythii</i>	c	501	1000	i	P	G	C	C	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c	501	25000	i	P	G	B	C	C	C
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	p	0	10	i		G	C	C	C	C
M	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	c	51	100	i	P	G	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p	750	750	i		G	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, females = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation						
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
M		<i>Nyctalus leisleri</i>						X				X	
M		<i>Tadarida teniotis</i>						X				X	
P		<i>Atractylis humilis</i>								X			
P		<i>Carex oedipostyla</i>											
P		<i>Catapodium rigidum</i>											
P		<i>Cheirolophus intybaceus</i>											
P		<i>Convolvulus lanuginosus</i>											
P		<i>Erodium foetidum</i>											





Vulnérabilité : Compte tenu des études, la stratégie de conservation des richesses naturelles pour le site doit donc être basée :

- 1) Sur la synergie entre la fonction économique « traditionnelle » et la fonction écologique, en encourageant une « gestion rurale » du site
  - Maintenir et développer des activités économiques traditionnelles, respectueuses des milieux, en tant que moyen de pérenniser la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ;
  - Améliorer la synergie avec la gestion cynégétique, dans un objectif commun de valorisation biologique des milieux ;
  - Prendre en compte les enjeux de conservation dans la mise en œuvre des activités économiques traditionnelles.
- 2) Sur l'intégration des politiques de prévention des massifs forestiers contre les incendies
  - Rester en cohérence avec le PPRIF à venir ;
  - Optimiser la compatibilité entre les actions de prévention contre les incendies et la conservation de la biodiversité. En complément des actions menées au titre de Natura 2000.
- 3) Sur la recherche d'une compatibilité avec les fonctions récréatives et paysagère.
  - Maîtriser le développement des activités de loisir afin de maintenir la fréquentation à son niveau actuel et de l'adapter si nécessaire aux enjeux de conservation de la biodiversité ;
  - Rechercher toutes les complémentarités entre fonctions récréatives et biodiversité, par la mise en place de lieux et d'outils de concertation et de suivi des activités avec les représentants des différents usagers.

## 4.2 Qualité et importance

Le massif de la Clape, de par sa végétation, sa localisation et son climat, est soumis à un risque incendie important voire exceptionnel qui lui vaut une surveillance accrue en période estivale. Depuis 10 ans, les communes du massif ont subi plusieurs départs de feux.

Sur le site, les falaises calcaires sont globalement en bon état de conservation. En effet, la végétation des parois (au moins sur les plus abruptes) est quasiment climacique, il n'y donc pas de dynamique des ligneux ou celle-ci est très faible (genévriers de Phénicie, chênes verts parfois des pins d'Alep). Seuls les groupements qui occupent des zones rocheuses moins abruptes peuvent être affectés par la dynamique d'installation des ligneux de garrigues puis forestiers.

L'état des pelouses, habitat naturel prioritaire, est globalement mauvais, du fait principalement de la fermeture par colonisation d'espèces de ligneux. La végétation herbacée représentée principalement par les pelouses à Brachypode rameux (HIC) est emblématique de la région méditerranéenne française et présente un fort intérêt patrimonial par sa richesse spécifique et les nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées qui y sont inféodées. En 50 ans près de 75% des milieux herbacés ont évolué vers de la garrigue (kermès, romarin), les peuplements de Pin d'Alep ou ont fait l'objet de plantation (pin d'Alep, pin pignon).

Les matorrals sont globalement en bon état de conservation. Il devient moyen à défavorable notamment lorsqu'ils sont colonisés par les ligneux hauts : pins d'Alep ou chênes verts. Cet habitat se développe fortement sur le massif et ne paraît donc que très peu menacé.

Les peuplements de pins d'Alep endémiques sont globalement dans un état de conservation moyen du fait de la faible quantité de gros bois et de bois morts.

L'état de conservation des prés salés est en majorité défavorable à cause de dégradations (piétinement, déchets...) mais aussi par leur niveau important de fermeture (litière importante, faible richesse spécifique).

Les Sansouïres sont en état de conservation moyen car fortement piétinées (troupeau de chevaux) et eutrophisées (importants apports organiques par les déjections des chevaux).

La seule dune fixée du site, d'intérêt prioritaire, est fortement colonisée par les ligneux, bas et hauts mais également par de nombreuses espèces invasives, par conséquent elle est en mauvais état de conservation et fortement menacé.

Concernant la flore, parmi les espèces végétales présentes sur la zone d'étude, 37 ont un intérêt patrimonial fort. Une, est inscrite à la directive habitat : la Centaurée de la Clape, 14 sont protégées et 7 sont inscrites au livre rouge national des espèces menacées prioritaires.

*Centaurea corymbosa* est une espèce endémique du Massif de la Clape, à proximité de Narbonne (Aude).

L'espèce n'est présente qu'au sud du massif en 6 petites populations : Auzils, Cruzade, Enferrets 1, Enferrets 2, Peyrals et les Portes sur un secteur de moins de 3 km<sup>2</sup>.

Par ailleurs, le site est l'un des principaux carrefours et point de halte pour les populations de Minoptères de Schreibers en transit entre la Péninsule ibérique et la France. Le site est certainement connecté à de nombreux gîtes de reproduction et d'hivernage connus en Languedoc-Roussillon, dont plusieurs sont des sites d'intérêt communautaire.

Suite aux nouvelles données issues de la bibliographie récente et des inventaires de terrain de 2010, le FSD a notamment été réactualisé pour les espèces suivantes :

- Le Murin à Oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) et le Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus euryale*) peuvent être ajoutés.

- Le Grand Murin (*Myotis myotis*) a un statut très incertain sur le site. Il est également clairement rare dans les secteurs méditerranéens. La donnée historique est donc peut-être issue d'une confusion avec le Petit Murin et la présence du Grand Murin sur le massif de la Clape serait à confirmer par capture. Cependant, en l'existence d'un doute, l'espèce peut être signalée dans le FSD.

Certaines espèces non pas été étudiées dans le cadre des études naturalistes en 2010, puisqu'elles n'étaient pas répertoriées dans le Formulaire Standard des données (FSD) et donc inconnues sur le site.

Les différentes recherches bibliographiques ont cependant mis en évidence la présence de plusieurs espèces inscrites en annexe de la directive européenne « Habitat ».

C'est le cas pour deux espèces de reptiles : La Cistude d'Europe et l'Emyde lépreuse et trois espèces d'invertébrés : Le grand capricorne et la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure.

## 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	F03.01	Chasse		I
H	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
H	K06	Autres formes ou formes associées de compétition interspécifique (flore)		I
L	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes )		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	E03.04	Autres décharges		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	J02.01	Comblement et assèchement		I
L	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I
M	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	E01.03	Habitations dispersées		I



M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	G02.08	Camping, caravanes		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
M	K03.04	Prédation		I
M	L09	Incendie (naturel)		I

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------	-------------------------------

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Collectivité territoriale	%

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	90 %
80	Parc naturel régional	99 %
N29	Arrêté préfectoral de protection de biotope	3 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	plusieurs sites contigus	+	99%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site

### 6. GESTION DU SITE

#### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Adresse : 1 Rue Jean Cocteau 11130 SIGEAN

Courriel : c.pache@pnrm.fr

#### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB Validé par AP du 16 mai 2012  
Lien : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/massif-de-la-clape-a2901.html>

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

#### 6.3 Mesures de conservation